



Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau CAIX 1 ET CAIX 3



COFIL de suivi (3)
7 décembre 2015

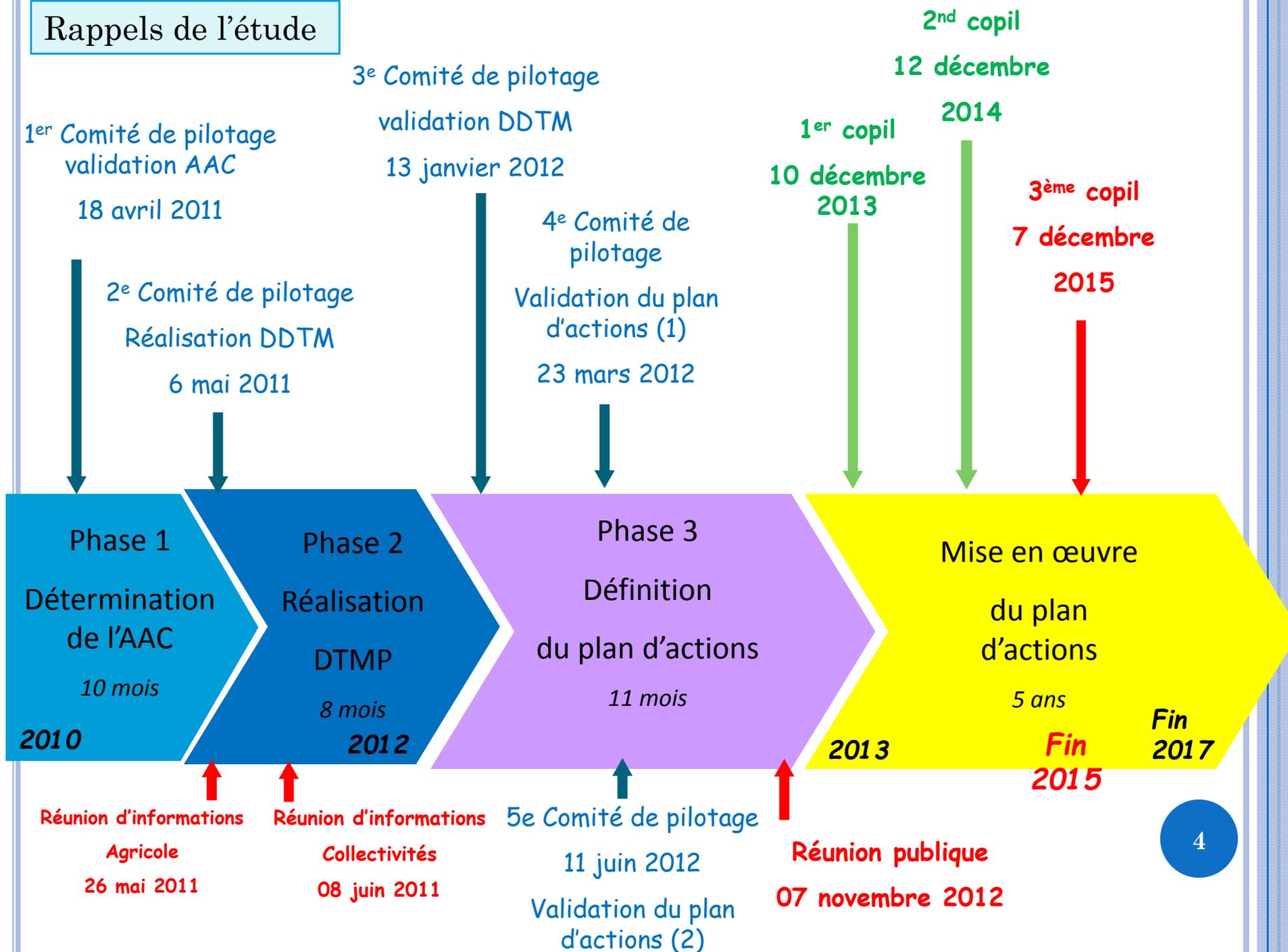


Introduction
Philippe CHEVAL
Président du SIEP du Santerre

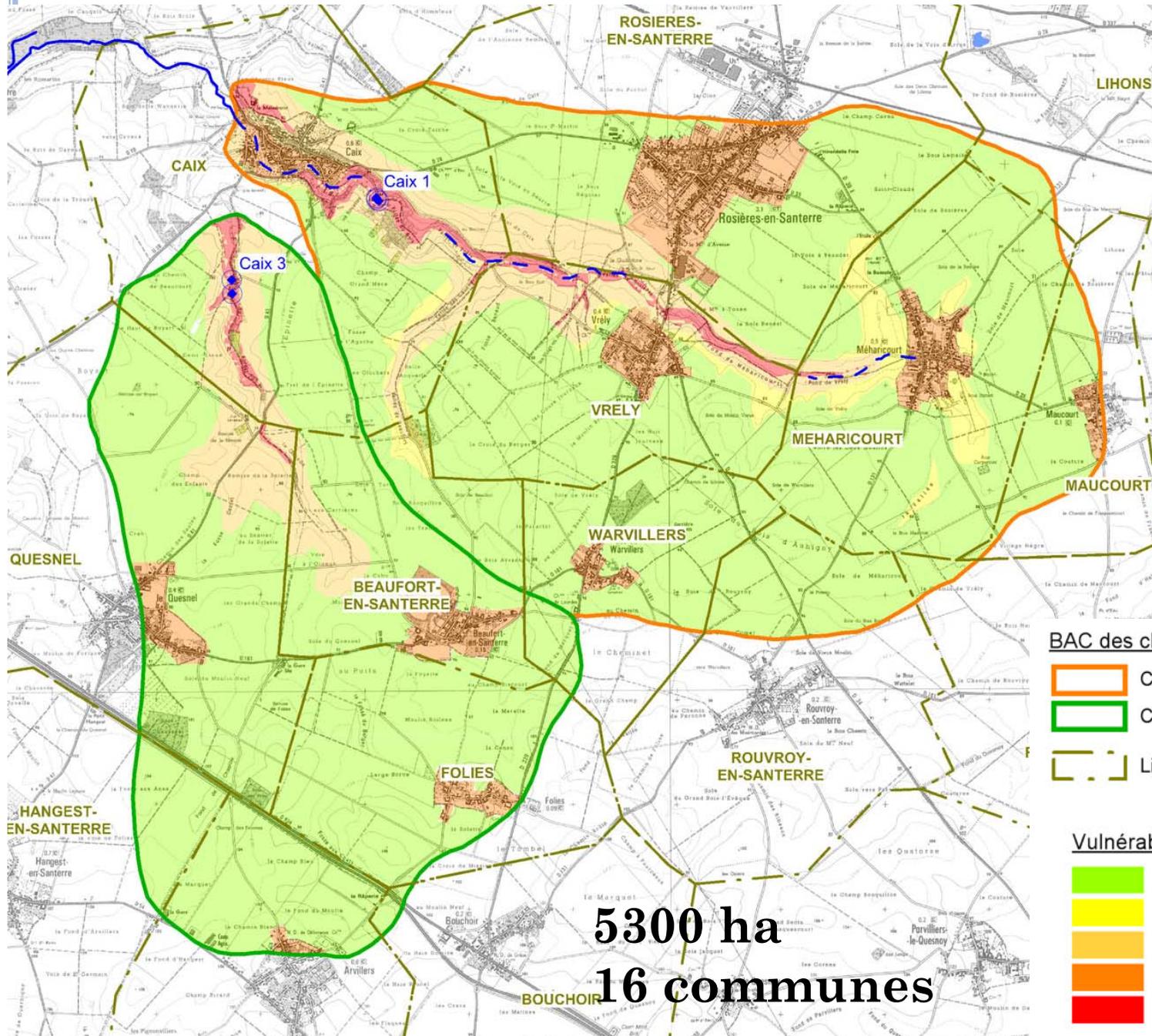


- Rappel de l'étude de l'ORQUE de Caix
- Point études BRGM
- Bilan du plan d'actions agricole
- Bilan du plan d'actions non agricole
- Perspectives à venir et conclusion

Rappels de l'étude



VULNÉRABILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU



BAC des champs captants de Caix

- Caix 1
- Caix 3

Limites de communes

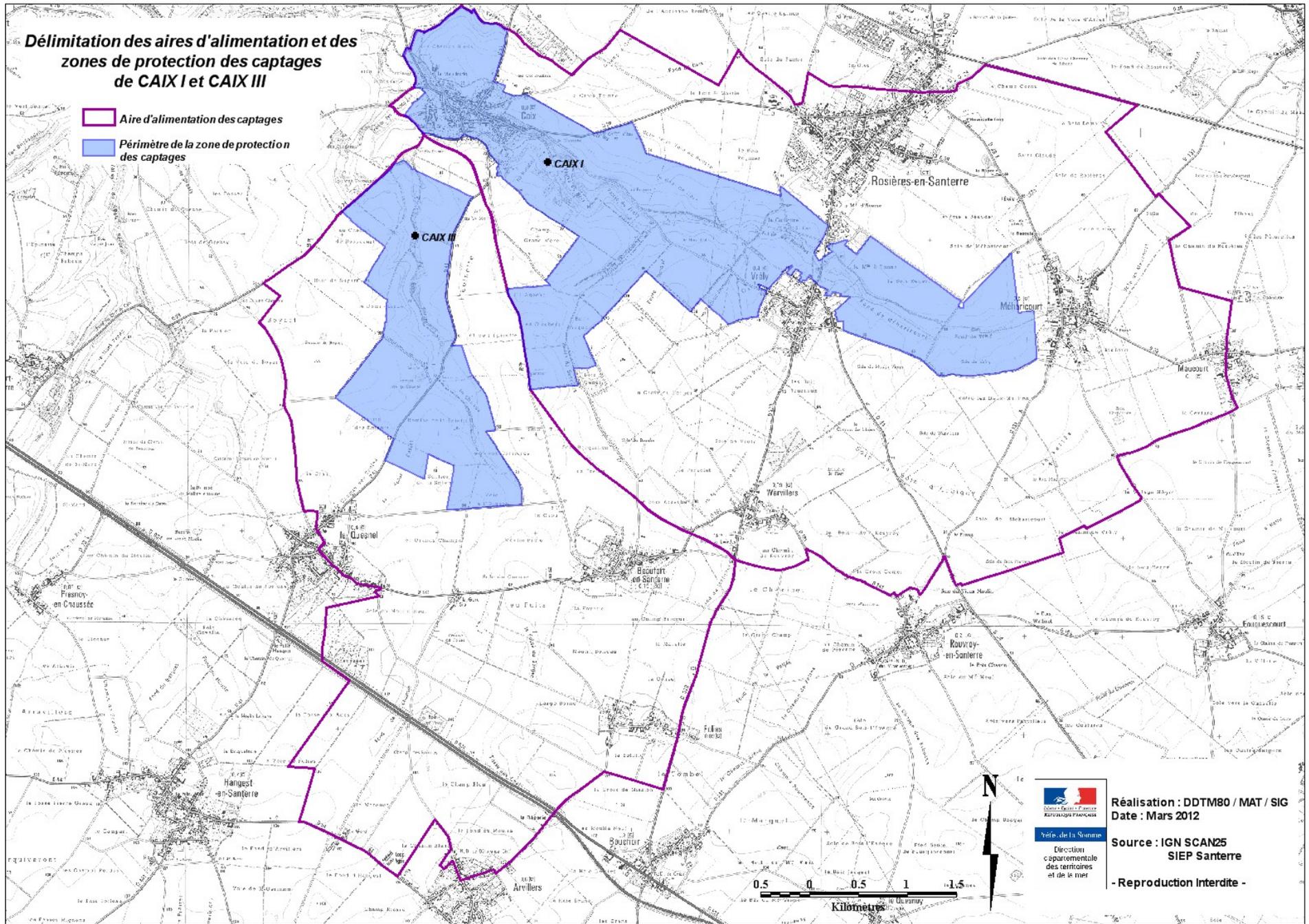
Vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère :

- Faible
- Modérée
- Elevée
- Elevée (Zone urbanisée)
- Très élevée

5300 ha
16 communes

Délimitation des aires d'alimentation et des zones de protection des captages de CAIX I et CAIX III

-  Aire d'alimentation des captages
-  Périmètre de la zone de protection des captages

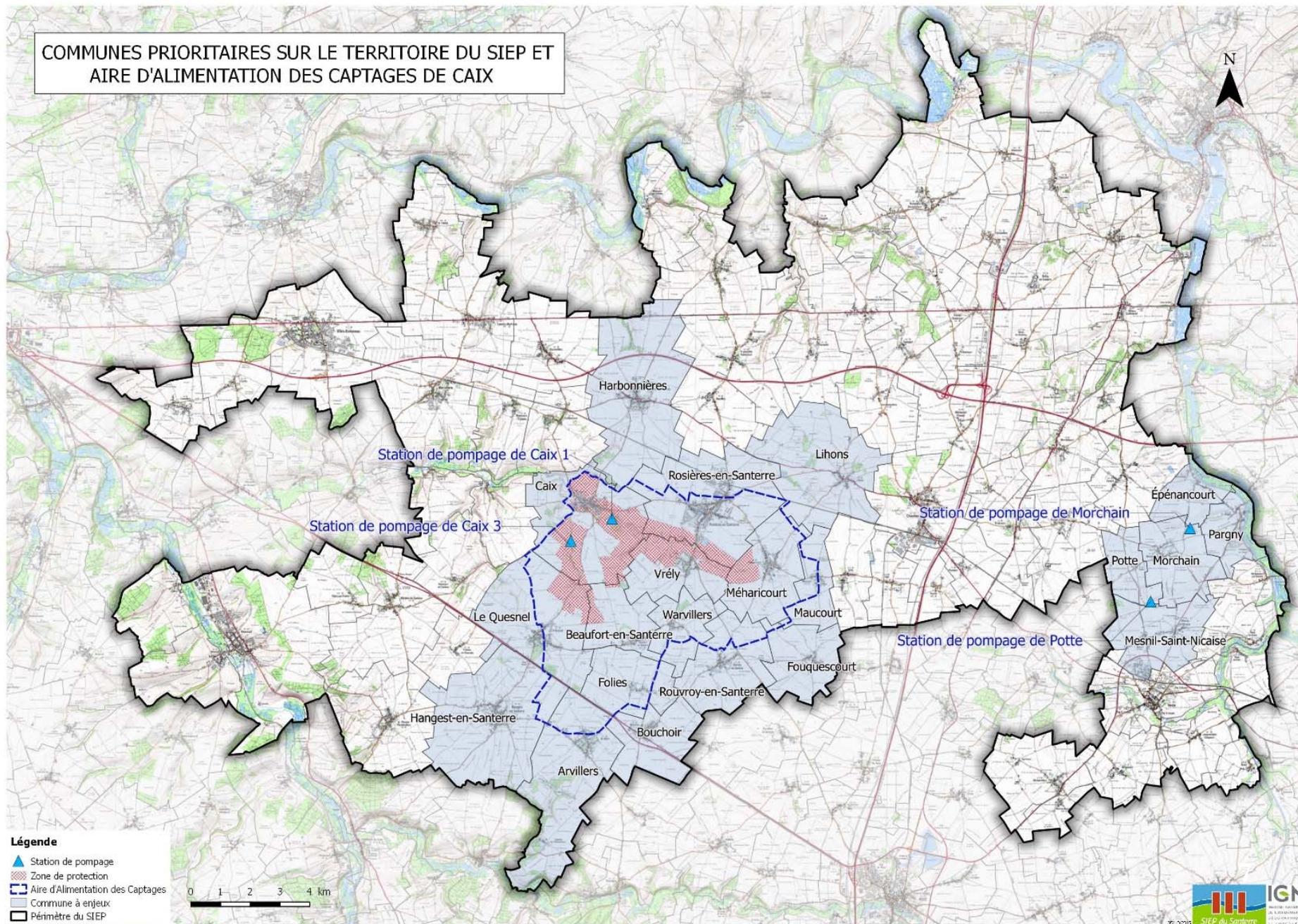


Réalisation : DDTM80 / MAT / SIG
Date : Mars 2012

Source : IGN SCAN25
SIEP Santerre

- Reproduction Interdite -

COMMUNES PRIORITAIRES SUR LE TERRITOIRE DU SIEP ET
AIRE D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE CAIX

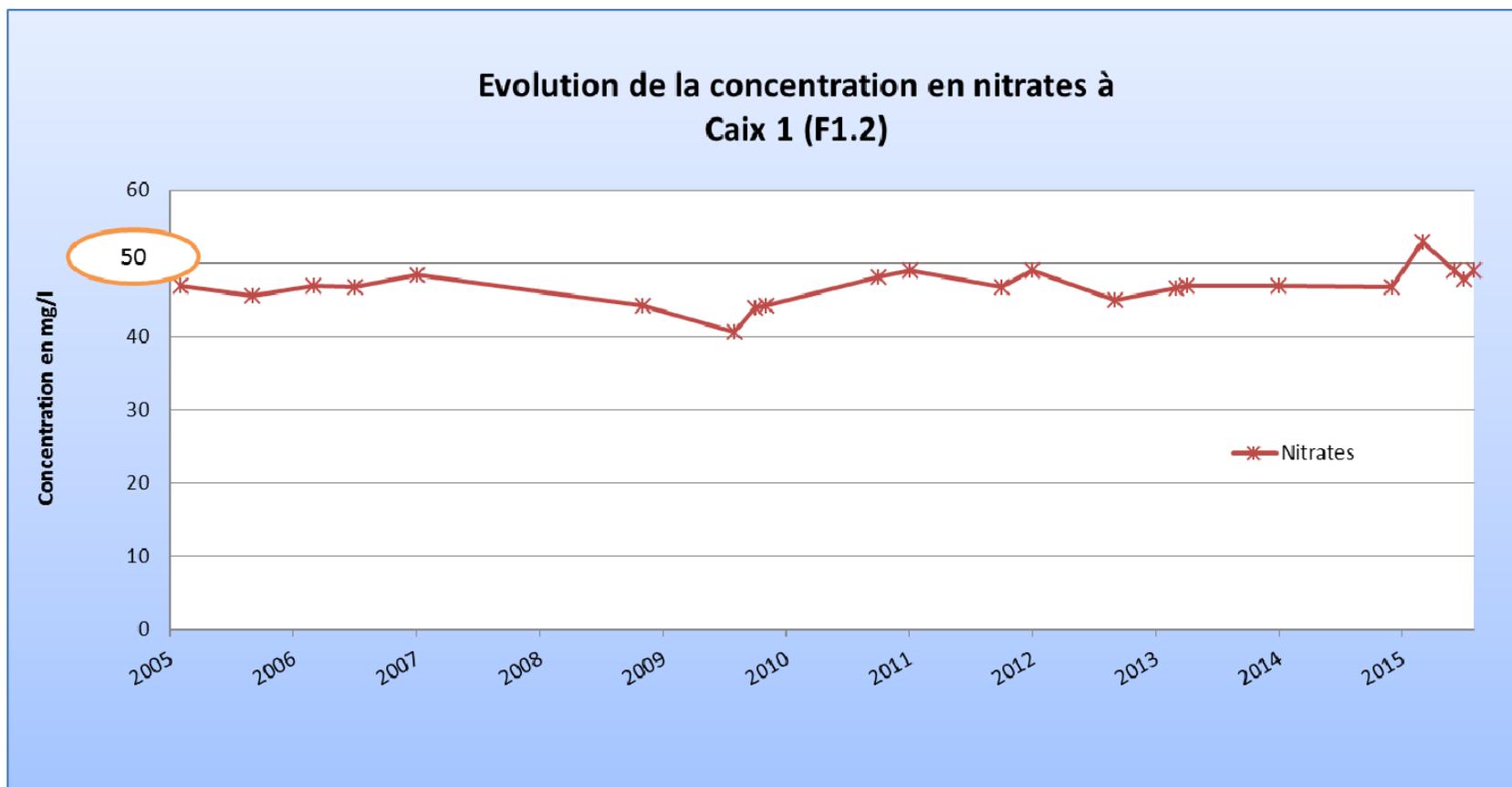


Légende

- ▲ Station de pompage
- ▨ Zone de protection
- ▭ Aire d'Alimentation des Captages
- ▭ Commune à enjeux
- ▭ Périmètre du SIEP



AUGMENTATION DES NITRATES EN 2015

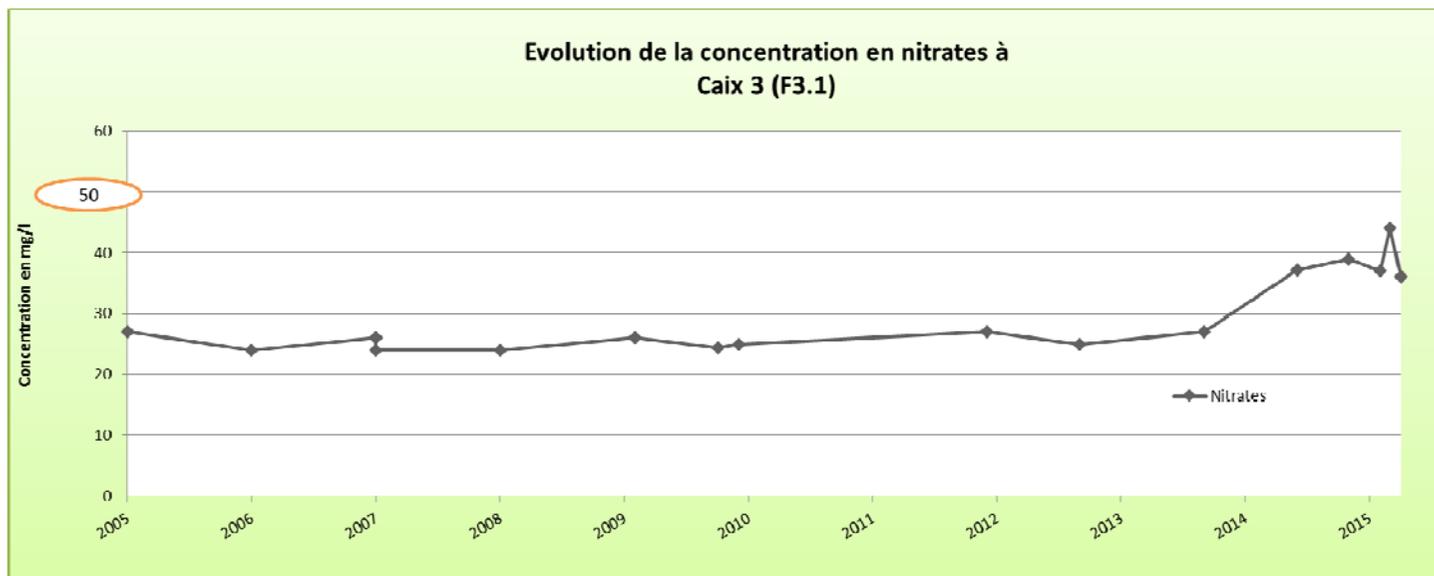


En mars 2015: 53 mg/l

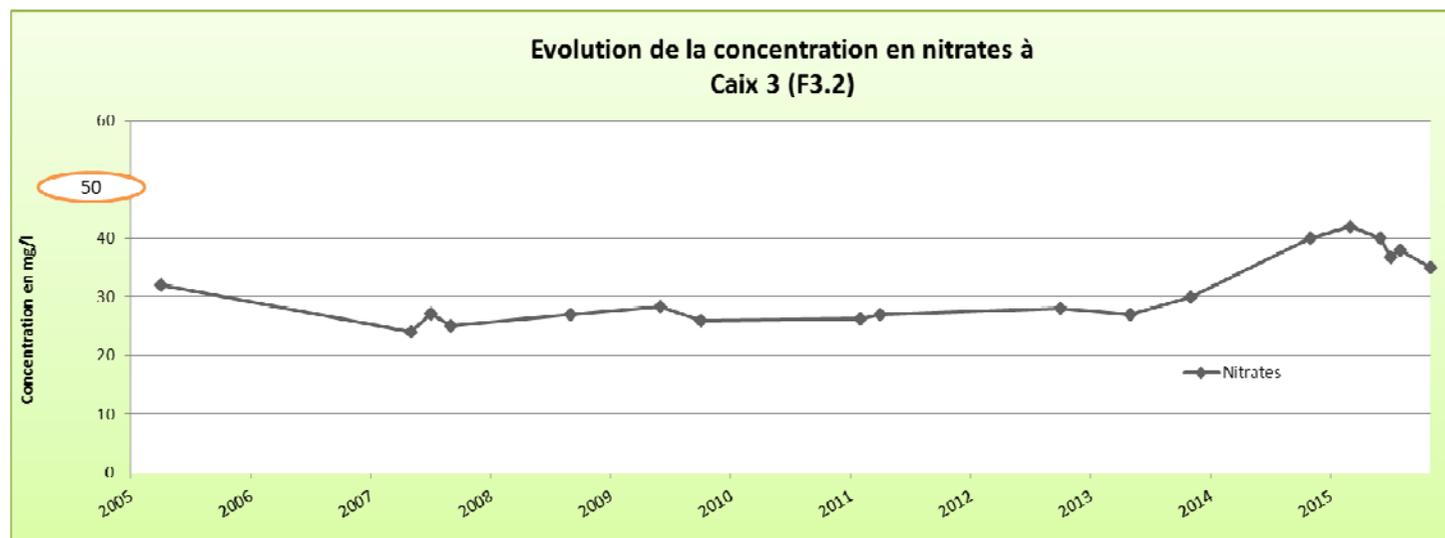
+ Lénacile, Bentazone (: utilisées), Anthraquinone, Atrazine et dérivés , Oxadixyl, Diuron.

Focus sur la qualité de l'eau

SUR CAIX 3 AUSSI...

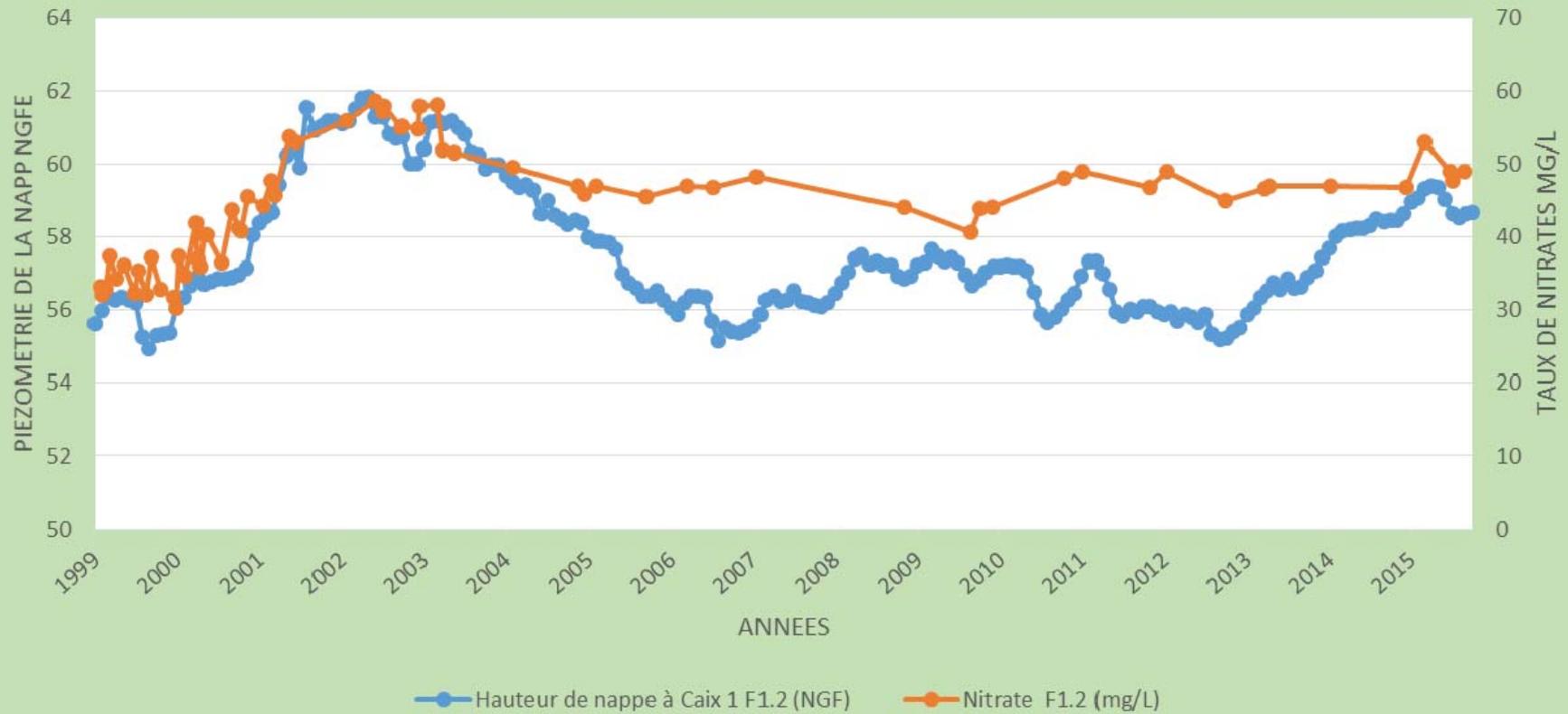


En janvier
2014 : 27 mg/l
et en juillet
2015 : 44 mg/l

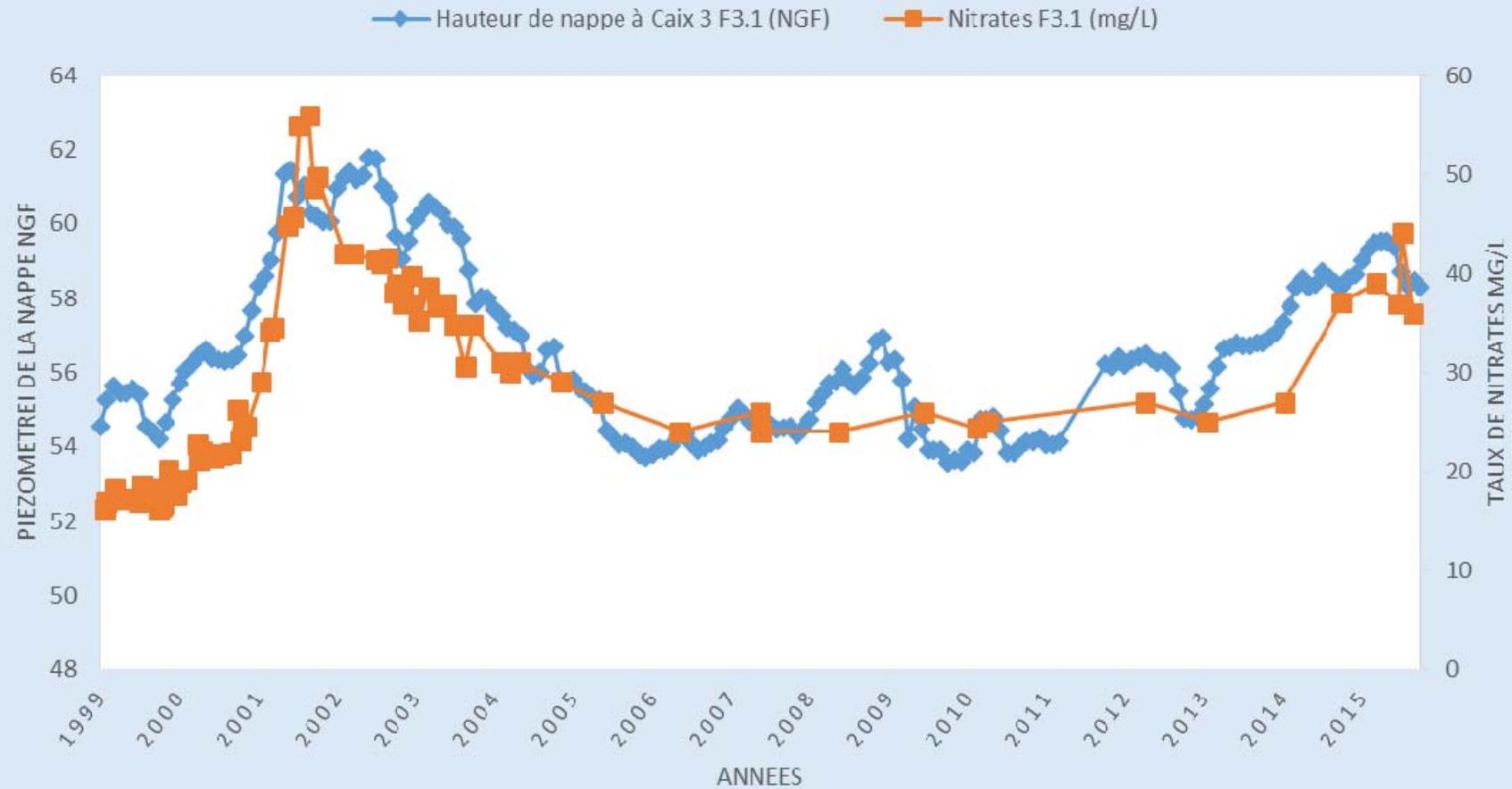


En mai 2013 :
27 mg/l et en
mars 2015 : 42
mg/l

CORRELATION NIVEAU DE LA NAPPE ET NITRATES CAIX 1 F1.2



CORRELATION NIVEAU DE LA NAPPE ET NITRATES CAIX 3 F3.1



Ordre du jour

- Rappel de l'étude de l'ORQUE de Caix
- Point études BRGM
- Bilan du plan d'actions agricole
- Bilan du plan d'actions non agricole
- perspectives à venir et conclusion

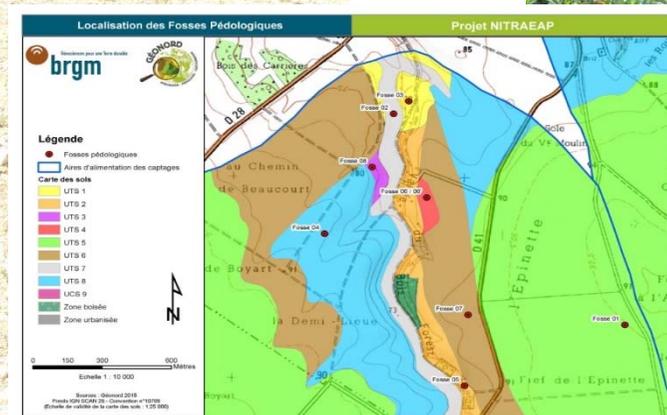
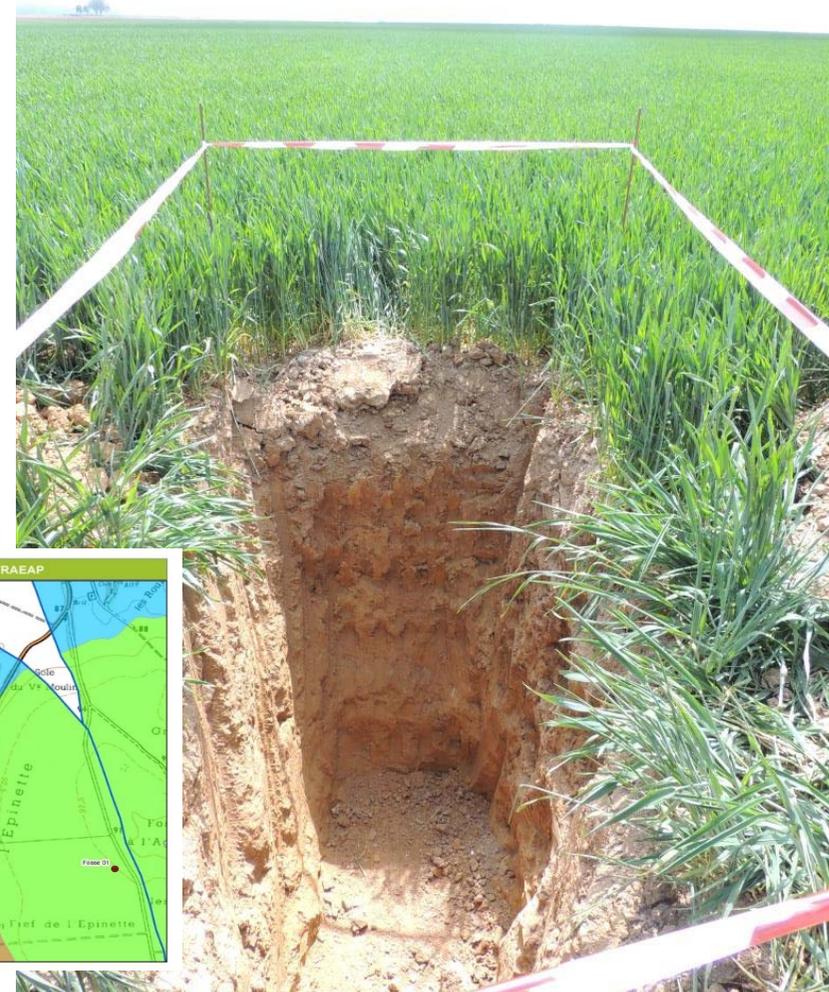
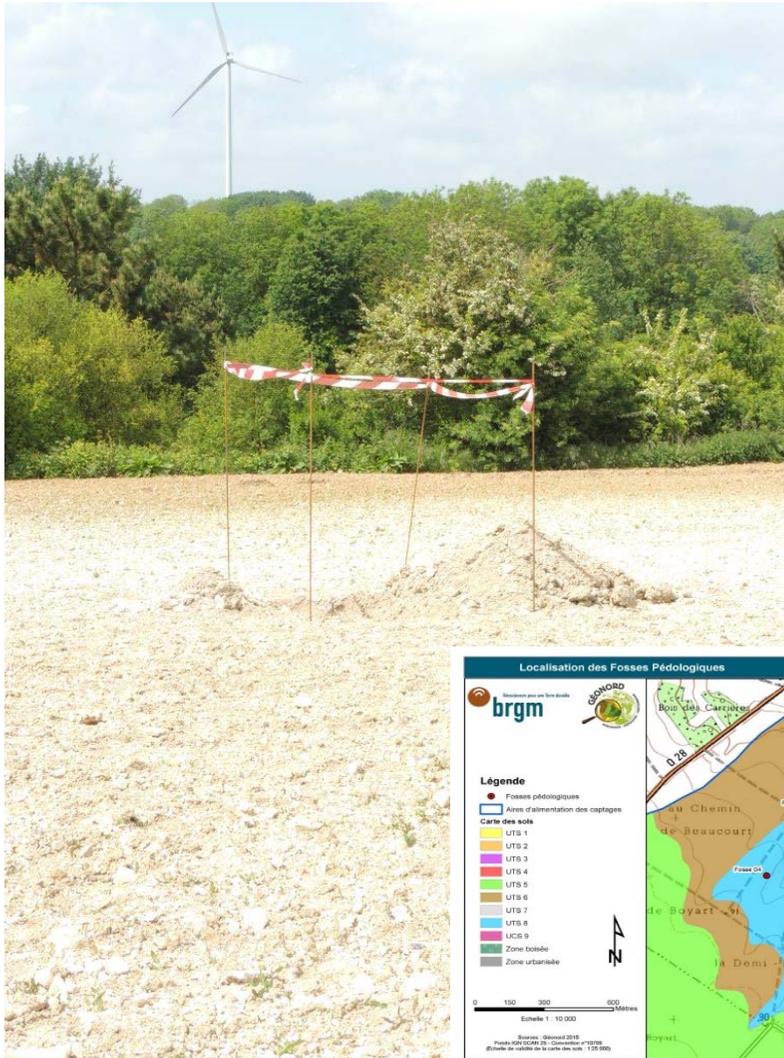


PROJET NITRAEAP



- Projet de recherche AEAP et BRGM : transfert et évolution des teneurs en nitrates dans la zone non saturée d'aquifères crayeux → CAIX 3.
- Approches géochimiques, pédologiques et agronomiques ont été transcrits dans un modèle mathématique.
- Fin du projet en novembre 2016.
- Phases de terrain en 2015 :

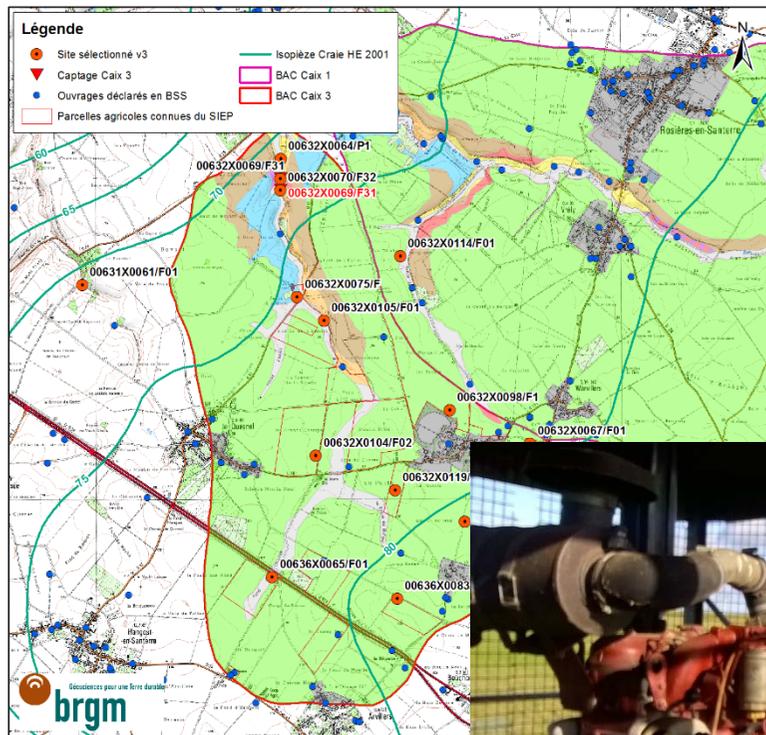
1) **Prélèvements dans 8 fosses pédologiques (1 fosse de 1 m x 2 m sur 2 à 3 m de profondeur par unité de sol) du 20 au 22 mai 2015 : 2 horizons crayeux présentant une forte teneur en nitrates (700mg/l)**



2) **14 analyses** dans 12 forages agricoles + 2 forages à Caix 3 le **14 et 15 septembre 2015** : analyses physico-chimiques et géochimiques.

Concentrations en nitrates entre 28,2 et 58,3 mg/l

Résultats des analyses envoyés aux agriculteurs



3) Un **profil des nitrates** le **29 septembre 2015** dans la zone boisée proche de Caix 3 :

0-5 mètres limon, 5-22 craie sénonienne puis nappe.

Echantillons prélevés tous les 50 cm.

Démarcation entre les limons et la craie , les teneurs fluctuent jusque dans la zone de battement de la nappe puis homogénéisation.



4) Expérience en laboratoire sur la percolation et le traçage des nitrates sur les colonnes de craie et de limon.



ISOCAIX



- Etude isotopique afin de connaître l'origine des nitrates au niveau des captages de CAIX 1.
- Etude via une convention de recherche entre le BRMG et le SIEP.
- Financement du BRGM de 20%, du SIEP de 24% et de l'AEAP de 56% : montant total de 88 041.
- Phases de terrain en 2015 :

- 14 Analyses : captages de Caix 1 (4), ancienne décharge de Caix (3), forages agricoles (6) et pièzo du SIEP (1).



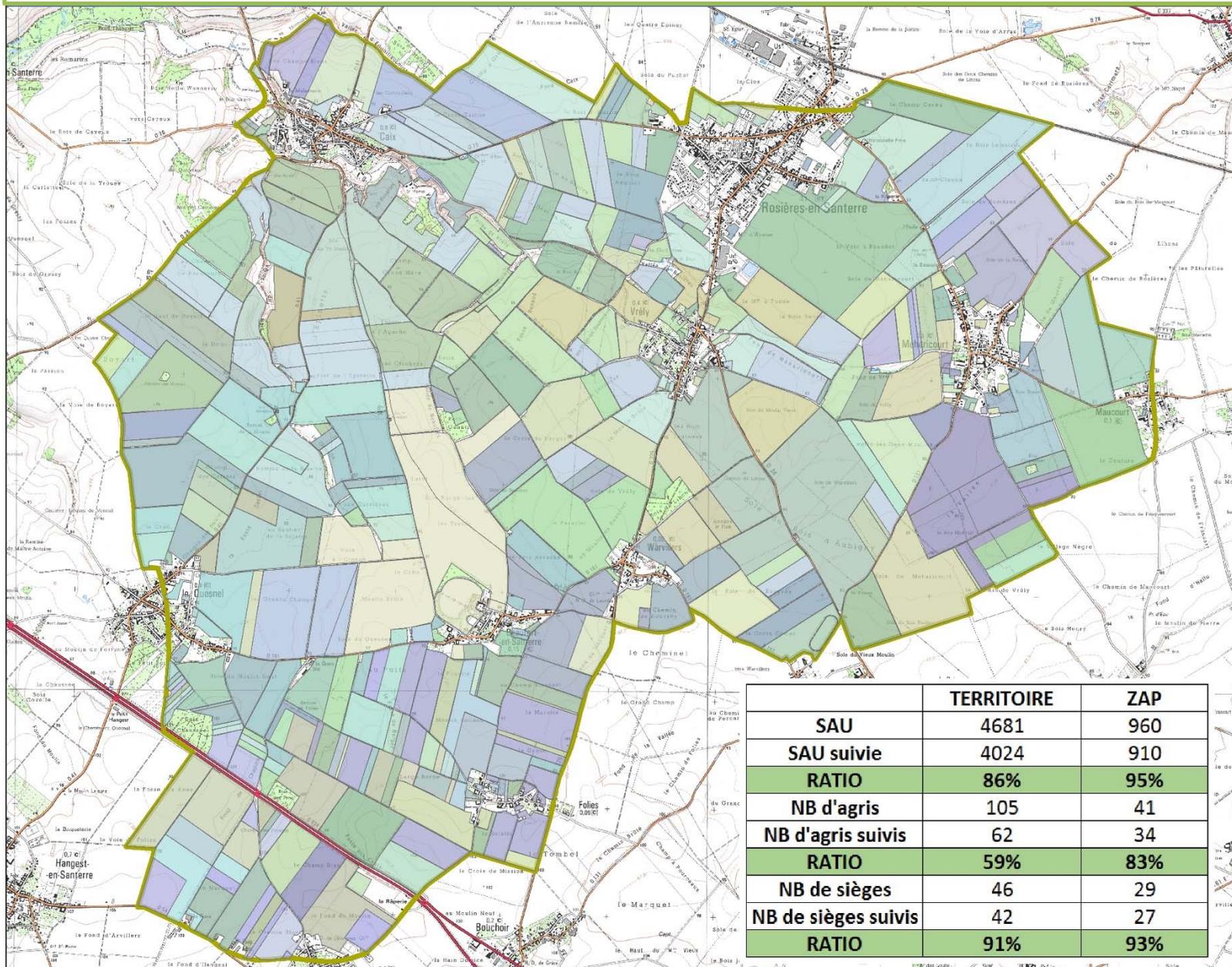
- COPIL en février 2016 : analyses dans les sources potentiels de pollutions (fosse carimara, SMO, apport boraté sur betteraves,....)
- Résultats fin 2016

Ordre du jour

- Rappel de l'étude de l'ORQUE de Caix
- Point études BRGM
- Bilan du plan d'actions agricole
- Bilan du plan d'actions non agricole
- perspectives à venir et conclusion



Identification 2015



Légende

-  AAC CAIX
-  Parcelles agricoles

	TERRITOIRE	ZAP
SAU	4681	960
SAU suivie	4024	910
RATIO	86%	95%
NB d'agris	105	41
NB d'agris suivis	62	34
RATIO	59%	83%
NB de sièges	46	29
NB de sièges suivis	42	27
RATIO	91%	93%

Sources:
Captages AEAP
SCAN 25 AEAP



Décembre 2015
GEONORD
Auteur: Perrine GAMEZ



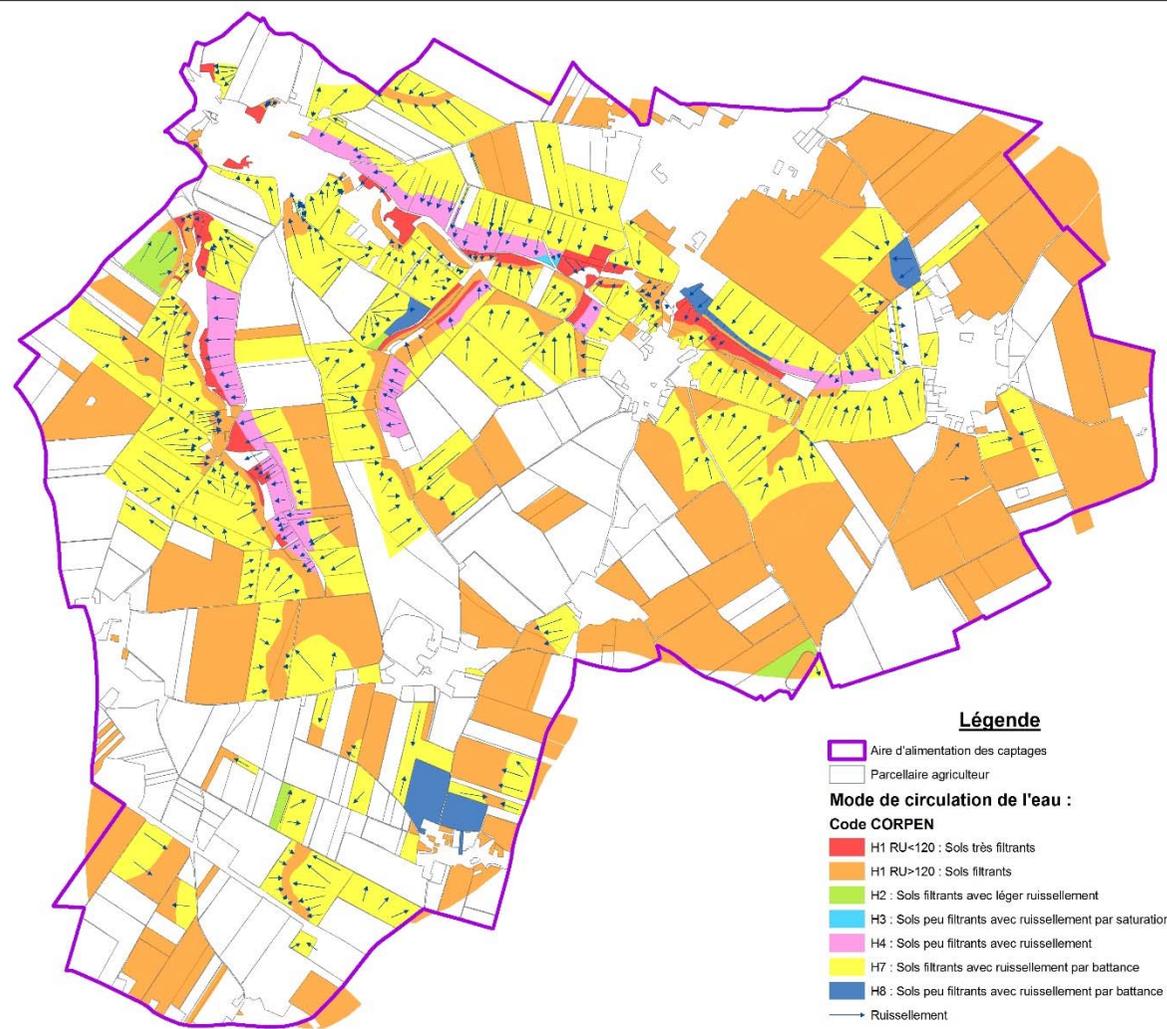
0 350 700 1400
Mètres

62 Diagnostics réalisés



Aires d'alimentation
des captages de Caix 1
et Caix 3

Diagnostic des parcelles
AQUAPLAINE®



**62 exploitations
diagnostiquées**

- 9 polycultures
élevage
- 53 grandes
cultures



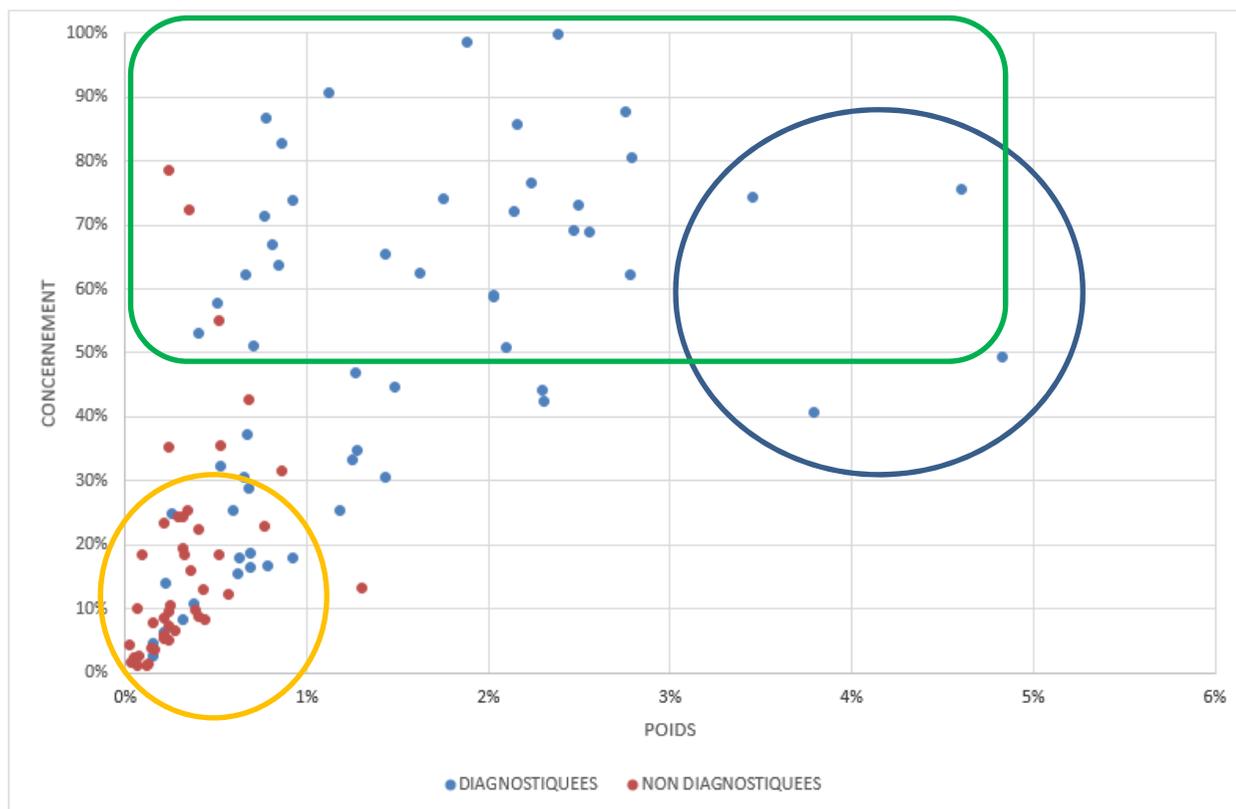
0 250500 1 000 1 500
Mètres



© Copyright - Géonord
Sources : Agence de l'Eau Artois Picardie,
SCAN 25 - IGN - Convention 10705
P. GAMEZ - JANVIER 2015



62 Diagnostics réalisés



**4 exploitations cultivent
17 % de la SAU de l'AAC**

**50 exploitations ont moins
de 1% de SAU de l'AAC**

**43 non diagnostiquées
dont 35 sont concernées
dans l'AAC par moins de 30
% de leur SAU et cultivent
moins de 1% de la SAU de
l'AAC**

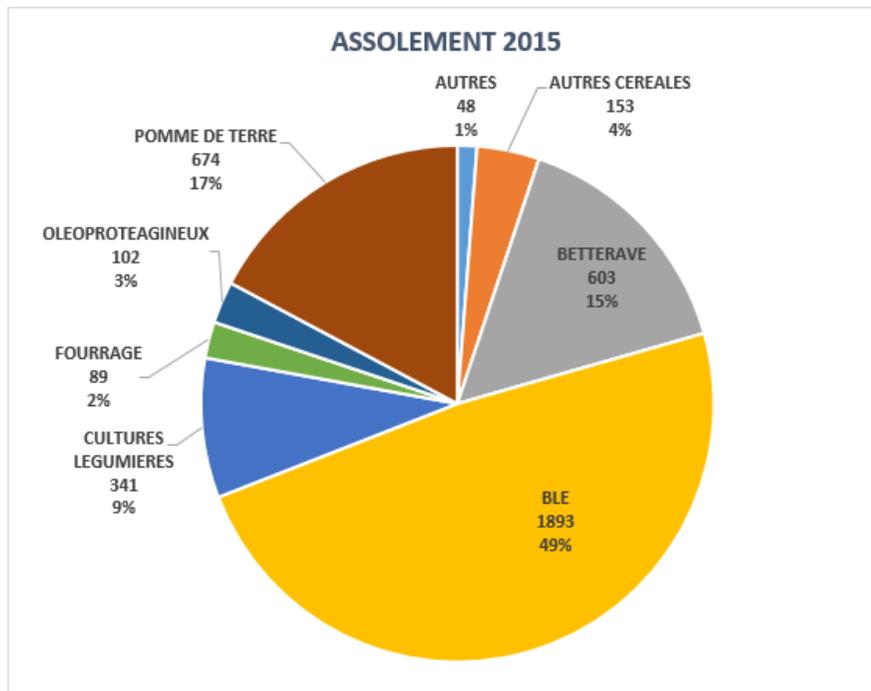
**35 exploitations sont
concernées par plus de 50
% de la SAU dans l'AAC**

Suivis 2015



62 suivis réalisés en 2015:

- ✓ Évolution des pratiques sur l'exploitation
- ✓ Prise en compte des actions mises en place dans l'AAC
- ✓ Sensibilisation, information



Dans le cadre de la protection des captages de Caix, vous avez réalisé un suivi avec Perrine GAMEZ.

Ce document dresse les actions mises en place sur votre exploitation, ainsi que les recommandations pour limiter les transferts de substances vers les nappes.

Campagne 2015	SAU:	Environnement
Surface irriguée: 57 ha	Pilotage de l'irrigation: OUI	Management environnemental: NON
Non labour: OUI (100 ha)		Certiphyto: OUI
		Rétention cuve GNR:
		Rétention cuve azote:
		Rétention huile:
		Bonne gestion des déchets: OUI
		Système de guidage par GPS: OUI
		Coupe de tronçons à l'automne: NON
		Gestion de la matière organique
		Apport d'amendements organiques: OUI
		SAMO: 31 ha
		Analyse: NON Pesée: OUI
		Interculture
		Cultures d'attente: OUI
		SNH: 0 ha
		Destruction: MECANIQUE

Optimisation de la fertilisation

Reliquats sortie hiver: OUI SAU: ha

OAD azote: NON

Bande double densité sur blé (méthode LIMAUX): NON

Date et dose du 1er apport sur blé: DEBUT MARS - 60U

Nb d'apports sur blé: 3

BGA: kg N/ha

Rendu individuel

Programme d'actions agricoles Grenelle



7 actions et 39 sous-actions (48 indicateurs)

- Limiter les risques de pollution ponctuelle
- Améliorer les pratiques de fertilisation
- Limiter les pertes par ruissellement et infiltration
- Améliorer les pratiques de traitement
- Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles x2
- Veille foncière

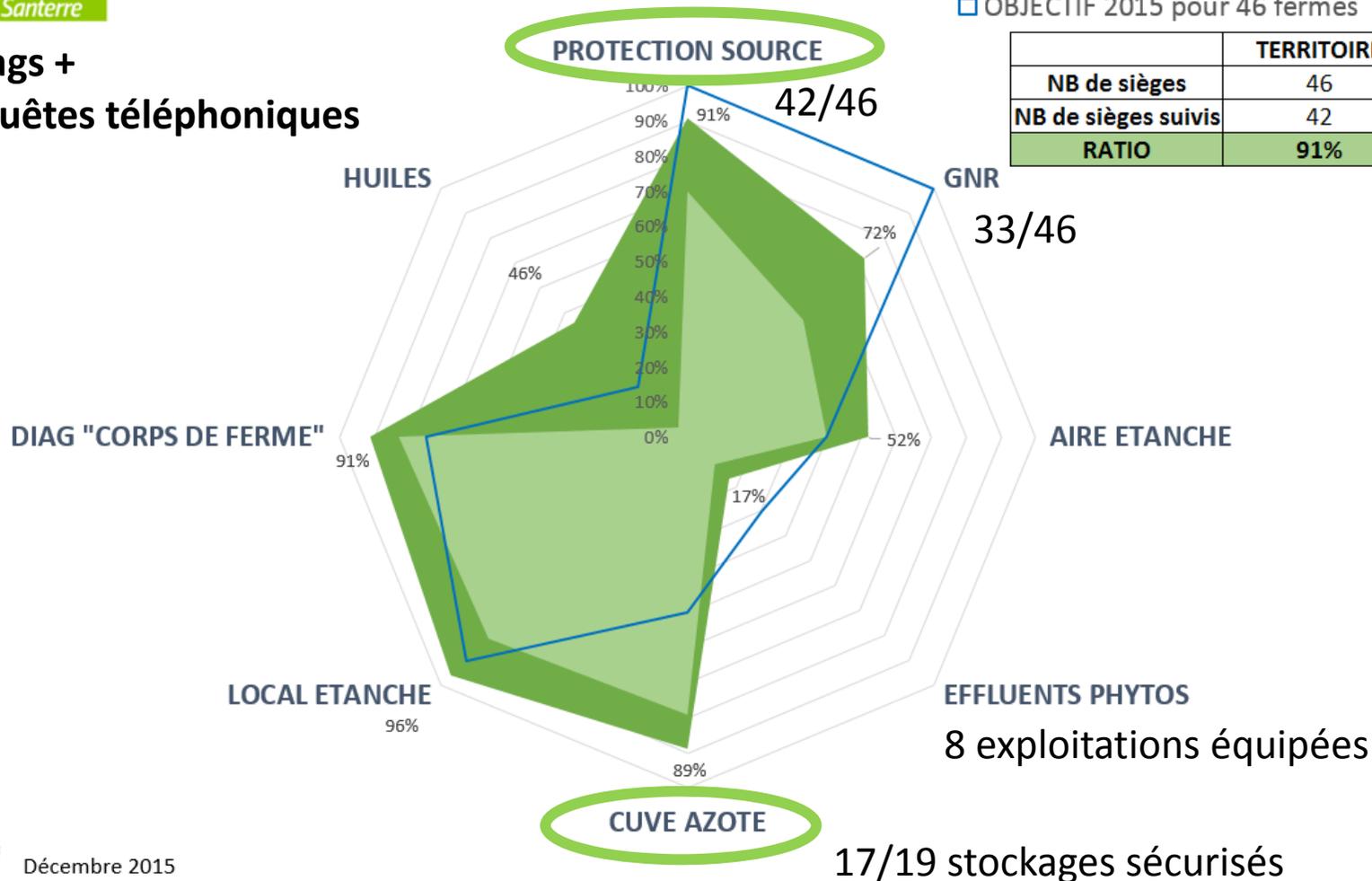
**Groupe de travail (27 Octobre 2015): définir
les nouveaux potentiels**



Lutte contre les pollutions ponctuelles

42 diags +
4 enquêtes téléphoniques

- 2015
- 2011
- OBJECTIF 2015 pour 46 fermes



	TERRITOIRE	ZAP
NB de sièges	46	29
NB de sièges suivis	42	27
RATIO	91%	93%

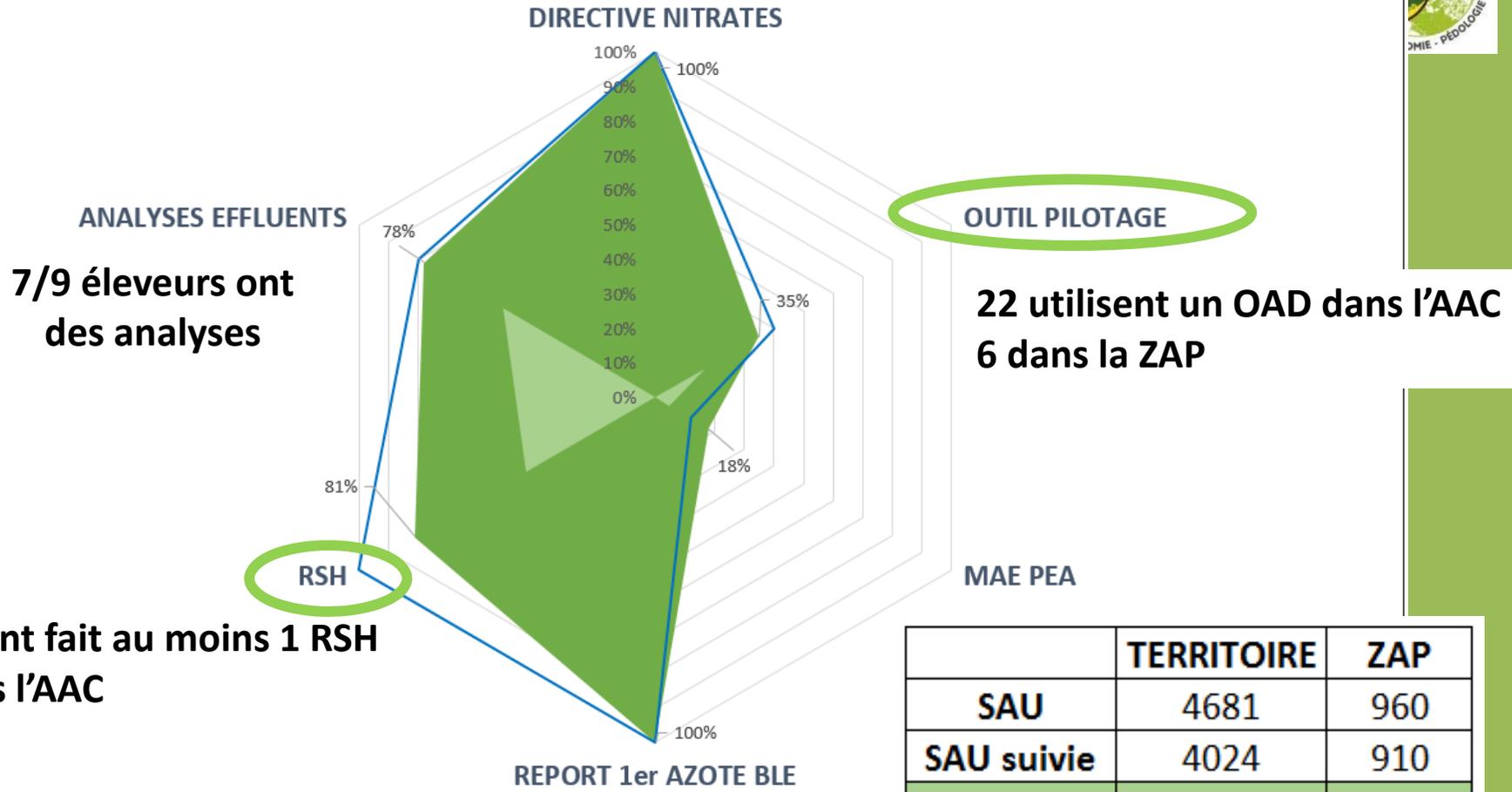


Décembre 2015



Pratiques de fertilisation azotée

- 2015
- 2011
- OBJECTIF 2015



7/9 éleveurs ont des analyses

**22 utilisent un OAD dans l'AAC
6 dans la ZAP**

50 ont fait au moins 1 RSH dans l'AAC

	TERRITOIRE	ZAP
SAU	4681	960
SAU suivie	4024	910
RATIO	86%	95%
NB d'agris	105	41
NB d'agris suivis	62	34
RATIO	59%	83%



Décembre 2015

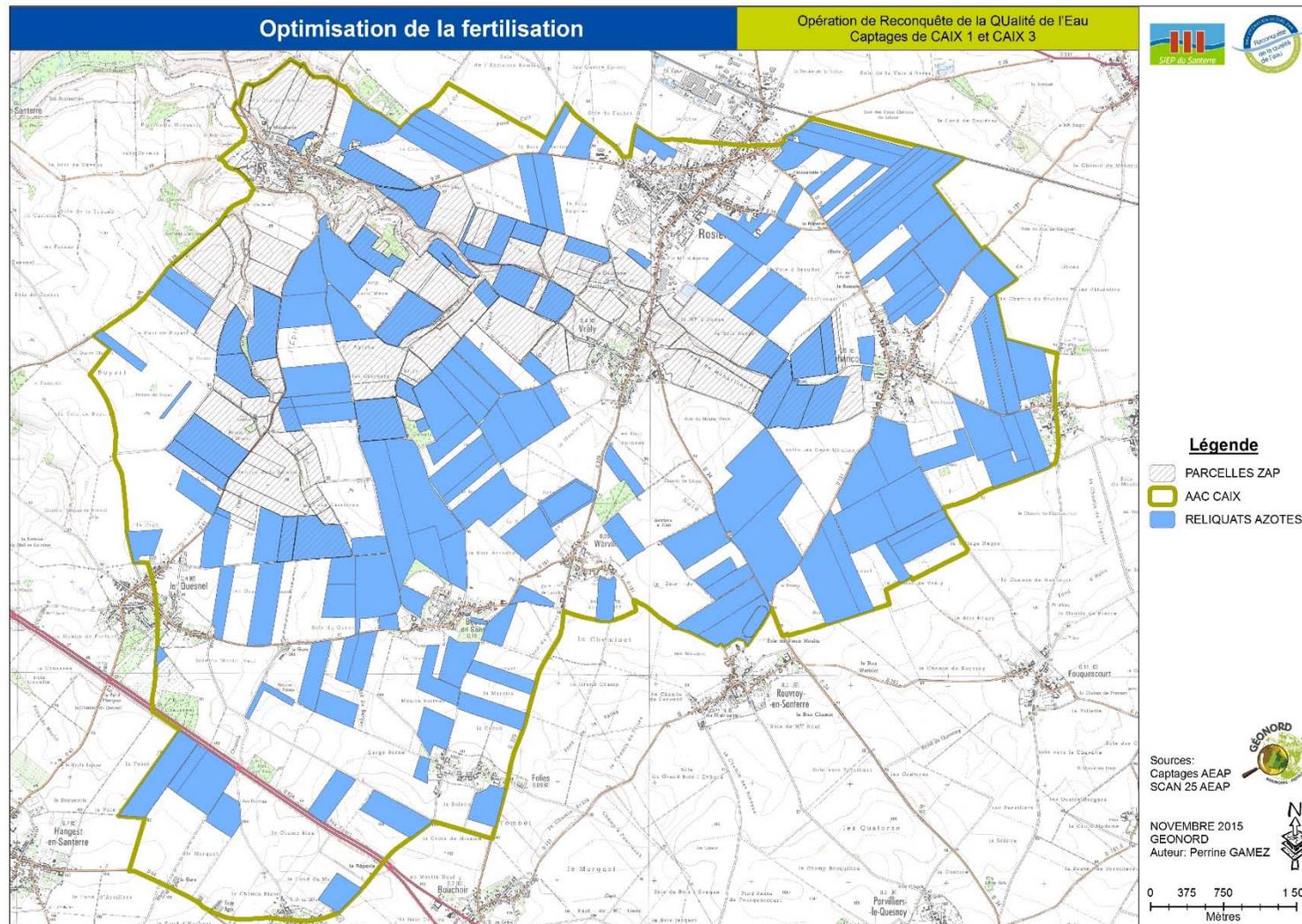
ACTION 2.2

Améliorer les pratiques de fertilisation



62 suivis

RELIQUATS AZOTES 2015



1943 ha analysés
56 % de la surface
analysable

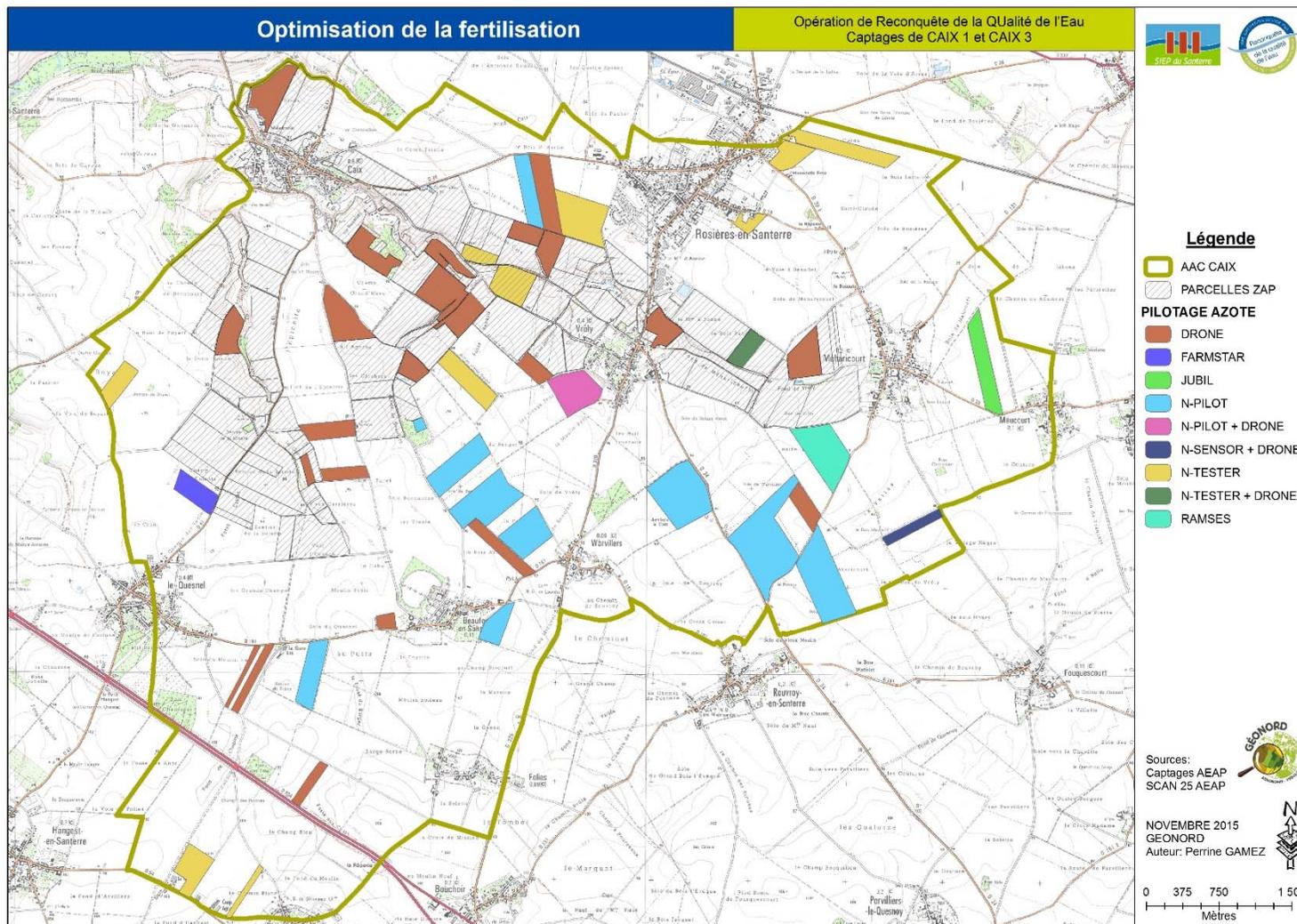
ACTION 2.2

Améliorer les pratiques de fertilisation



62 suivis

PILOTAGE EN COURS DE VEGETATION



561 ha pilotés

- 539 ha de blé
- 5 ha de colza
- 16 ha de pomme de terre

21 % de la surface pilotable

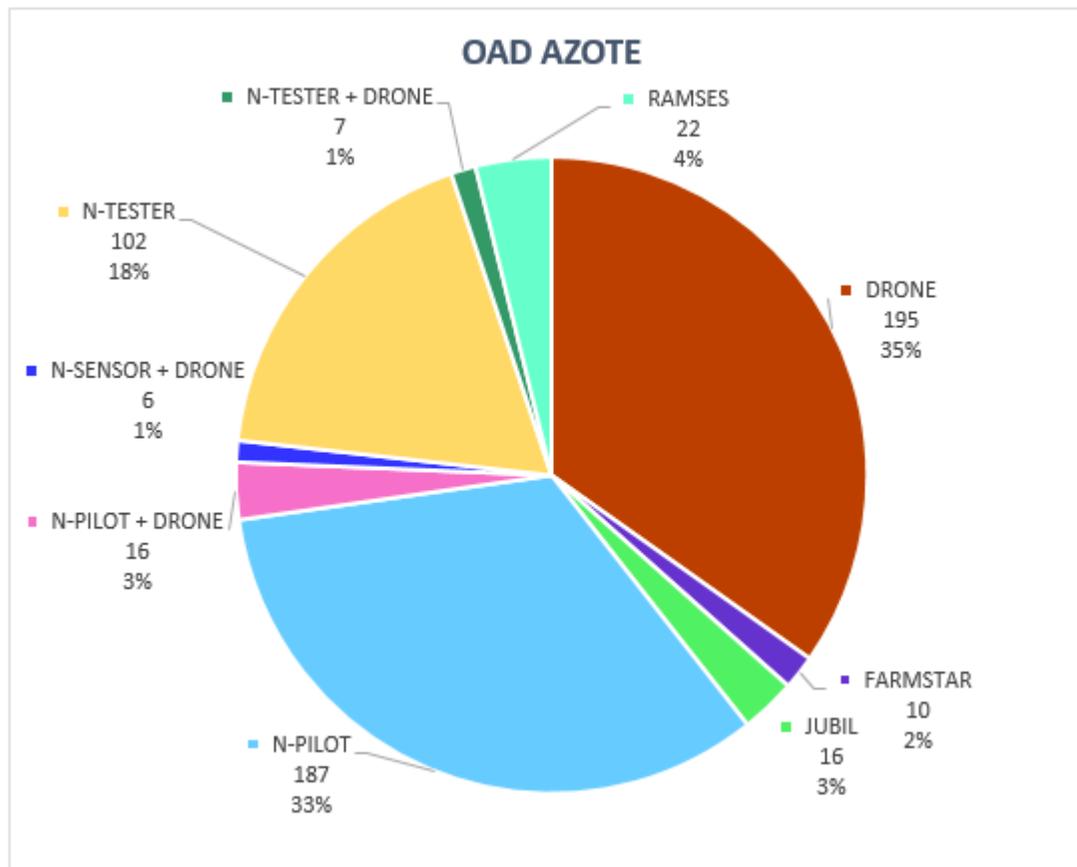
ACTION 2.2

Améliorer les pratiques de fertilisation



62 suivis

PILOTAGE EN COURS DE VEGETATION



22 agriculteurs utilisent des OAD

- 20 pour du blé
- 1 pour du blé et du colza
- 1 pour pomme de terre

Drone et expérience 2014-2015



- ✓ Drone à voilure fixe, « drone-avion » ;
- ✓ Guidé par GPS et contrôlé par le pilote à partir de la station-sol ;
- ✓ Vol à 150m (au dessus de tout obstacle, sous les nuages) ;
- ✓ Seuls la pluie et le vent peuvent empêcher le vol (qualité des photos).

✓Le capteur enregistre la lumière réfléchiée par le couvert végétal ;

✓Le capteur perçoit les disparités au sein de la parcelles, 4 fois mieux que l'œil humain sous 4 longueurs d'ondes différentes.



Expérience 2015

Le drone permet d'optimiser la dose d'azote au dernier apport azoté

Le drone a survolé **379,55 ha en 2015** sur le BAC de Caix. (7% de la surface du BAC)

1370,24 ha en 2014 suite à **l'expérimentation** mise en place avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie. (gratuit pour les agriculteurs)

Pour 2016, déjà 426,29 ha engagés par les agriculteurs du BAC (8% de la surface du BAC).
Prix à 5 euros/ha (financement AEAP)



Pourquoi le drone?

- **Optimisation de la fertilisation azotée** (au niveau agronomique, environnemental et économique)
- Pour le **rendement** et les **protéines**.
- **Précision** de l'outil: 1 pixel = 30 cm.
- **Rapidité** du retour du conseil (maximum 4 jours).
- Adaptation du modèle: 3 nœuds ou DFE.
- **Modulation** intra parcellaire
- **En 2015: +6 quintaux en moyenne avec le drone.**

En 2016, utilisation de **mes** **dron'images**

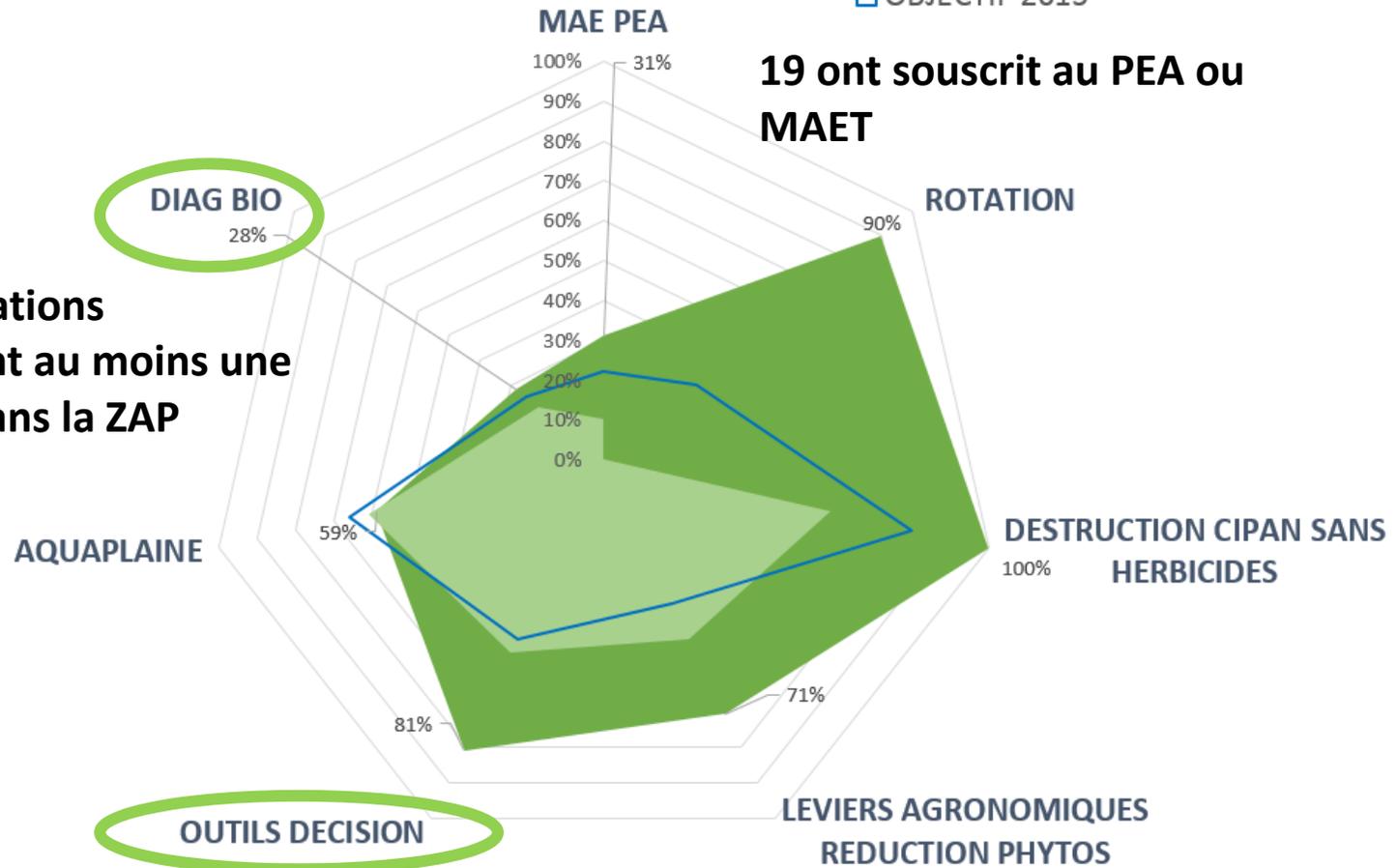




Pratiques phytosanitaires

■ 2015
■ 2011
□ OBJECTIF 2015

**29 exploitations
18 cultivent au moins une
parcelle dans la ZAP**



**19 ont souscrit au PEA ou
MAET**

DIAG BIO
28%

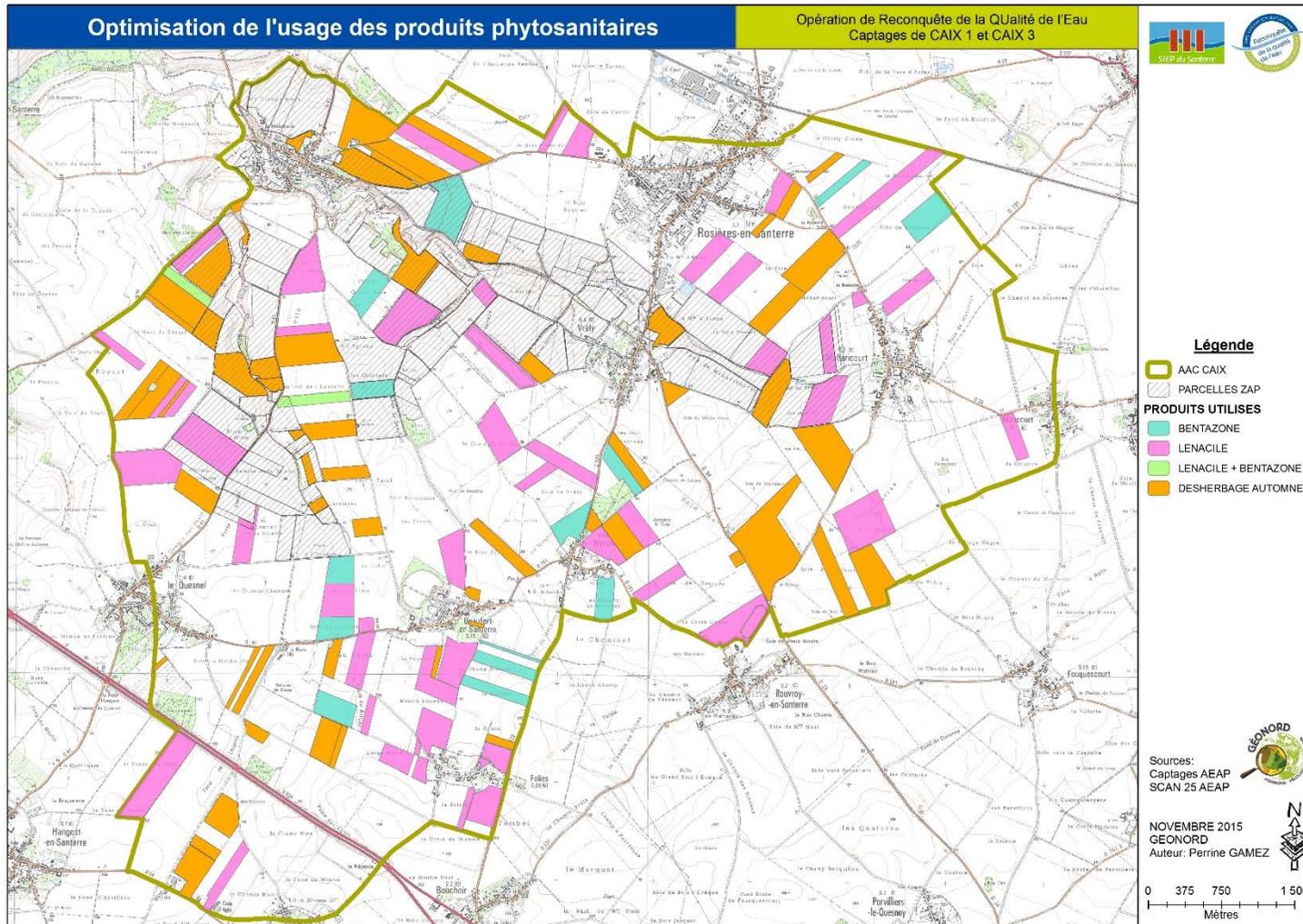
**13 utilisent MILEOS
4 utilisent SEPTOLYS**

ACTION 2.4

Améliorer les pratiques de traitement



62 suivis



612 ha désherbés

- Bentazone: 120 ha
- Lenacile: 478 ha
- Bentazone + Lenacile : 13,5 ha

475 ha de blé désherbés à l'automne (25%)

ACTION 2.4

Améliorer les pratiques de traitement



62 suivis

Utiliser les leviers agronomiques sur blé

- Éviter les précédents à risque
- Utiliser des variétés tolérantes aux maladies
- Réduire les densités de semis
- Retarder les dates de semis
- Utiliser des techniques alternatives comme le faux semis
- Associer les variétés



ACTION 2.4

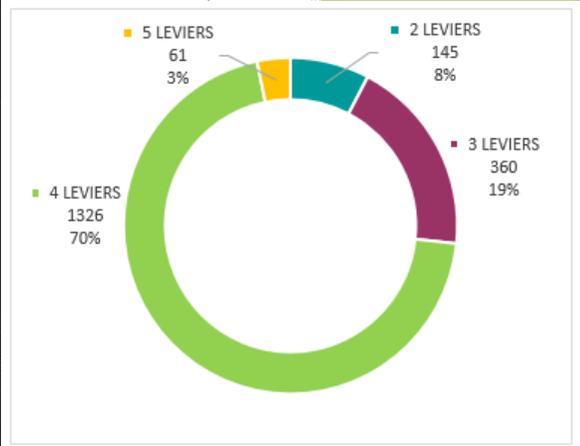
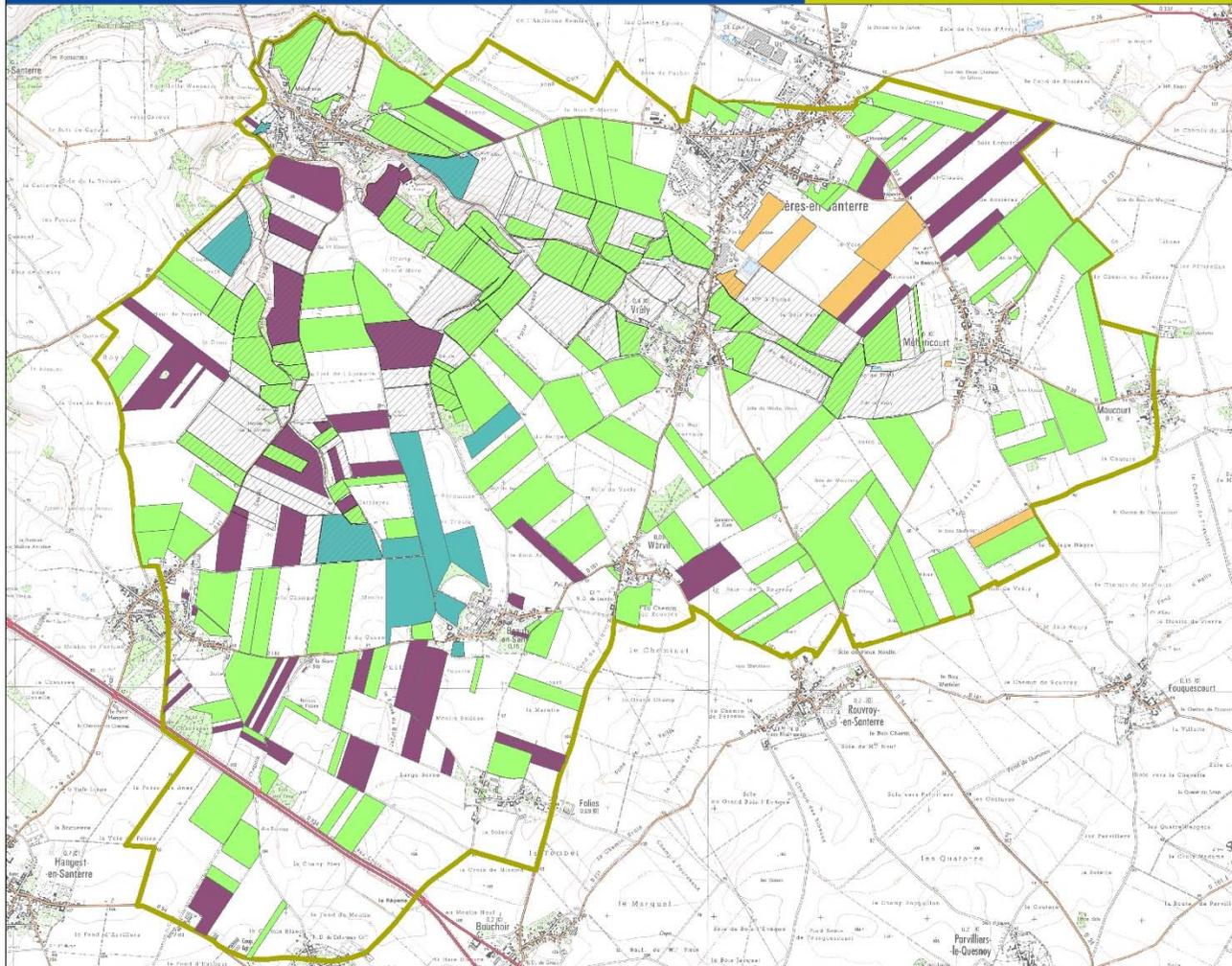
Améliorer les pratiques de traitement



62 suivis

Optimisation de l'usage des produits phytosanitaires

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau
Captages de CAIX 1 et CAIX 3



NB LEVIERS



Sources:
Captages AEAP
SCAN 25 AEAP

NOVEMBRE 2015
GEONORD
Auteur: Perrine GAMEZ

0 375 750 1500
Mètres

ACTION 2.4

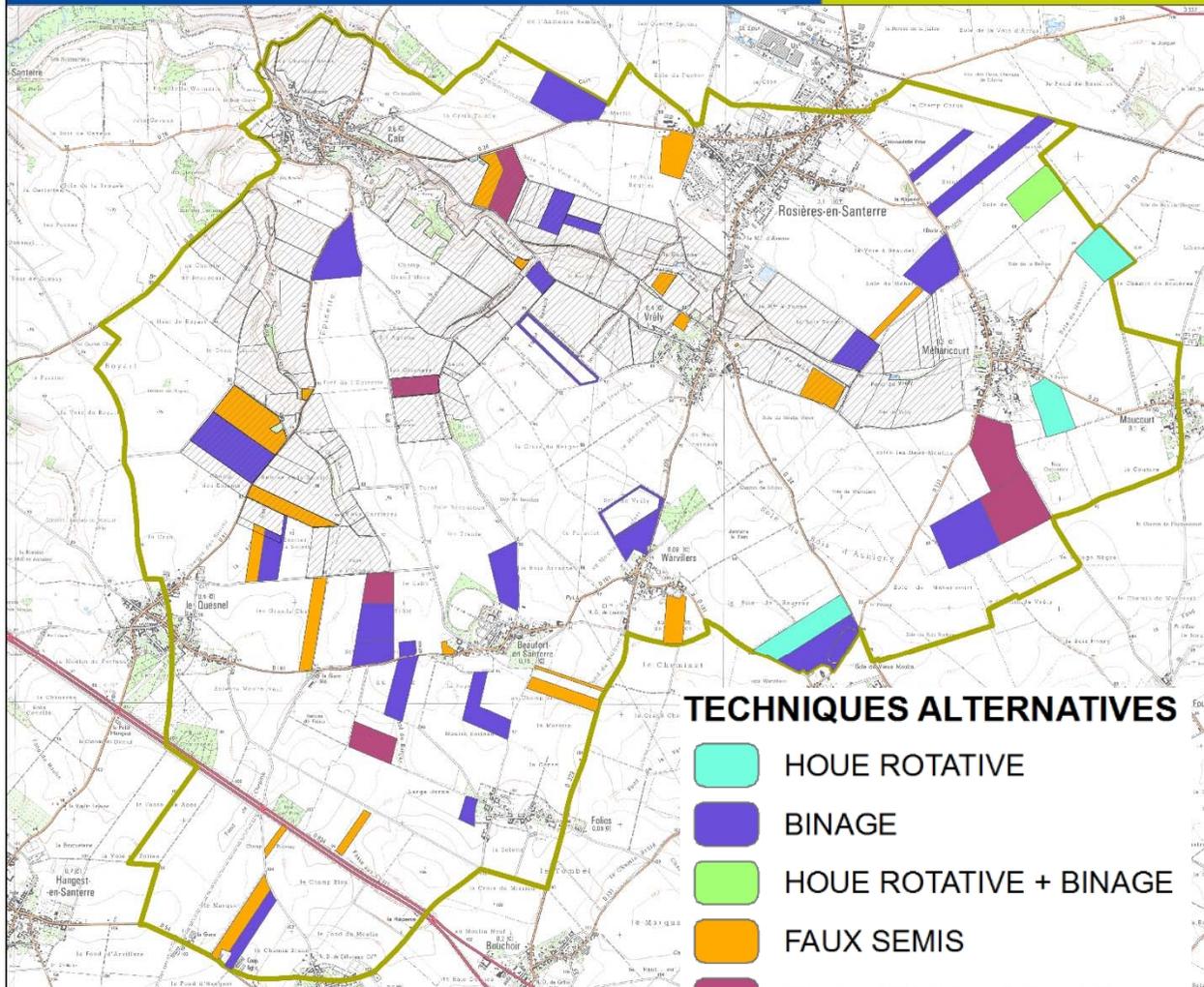
Améliorer les pratiques de traitement



62 suivis

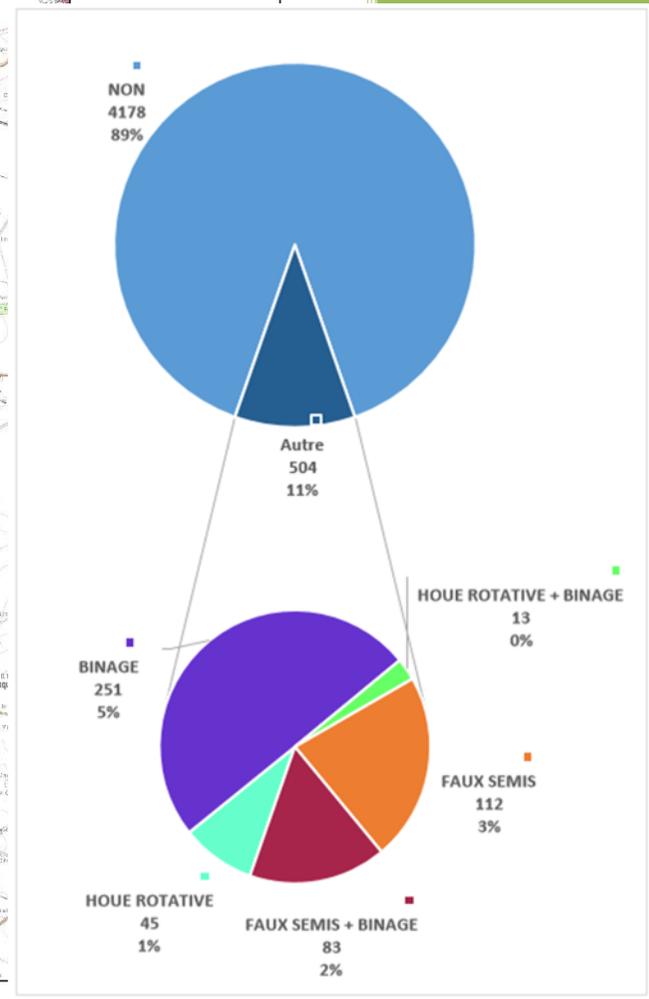
Optimisation de l'usage des produits phytosanitaires

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau
Captages de CAIX 1 et CAIX 3



TECHNIQUES ALTERNATIVES

- HOUE ROTATIVE
- BINAGE
- HOUE ROTATIVE + BINAGE
- FAUX SEMIS
- FAUX SEMIS + BINAGE



Développement du binage 2015



- Financement de la location de la bineuse par le GIEE. (4200 €)
- Binage réalisé chez **19 exploitations/ 24 du GIEE** cette année dont 11 exploitations avec la bineuse mise à disposition. **10 exploitations hors GIEE** ont bénéficié de la bineuse du GIEE.
- Objectifs du binage : adventices, repousses Pdt/ pois de conserve, décroûtage
- Surfaces binées :

Débit: 2,75 ha/h
Coût moyen: environ 15€/ha

Cultures	Bineuse GIEE	Bineuse exploitant GIEE (minimum)	BAC (minimum)	TOTAL
Betterave	218,16 ha (145,56 giee)	103 ha	118,8 ha	321,16 ha
Haricot	205,5 ha (121,5 giee)	30 ha	42,2 ha	235,5 ha
Féverole	3 ha			3 ha
TOTAL	426,66 ha	133 ha	161 ha	559,66 ha

Bilan 2015

- 2 fois plus d'hectares de betteraves binés en 2015 et 2,4 fois plus de haricots binés par rapport à 2014. Année propice au binage.
- 50% des parcelles binées ont eu 1 passage d'herbicides en moins.
- 27% ont bénéficié de réductions de doses.
- Le binage a permis de compléter le désherbage chimique dans 19% des cas.
- Autre: détournage
- Expérimentation en betterave et haricots cette année pour tester la combinaison binage/ traitement localisé. En haricot, baisse d'IFT de 23% avec le traitement localisé par rapport au conventionnel.



-Surfaces binées de 2013 à 2015 :

	2013		2014		2015		
Cultures	Bineuse en location	Bineuse GIEE	Bineuse exploitant GIEE	TOTAL	Bineuse GIEE	Bineuse exploitant GIEE (minimum)	TOTAL
Betterave		107ha	140ha	247ha	218,16 ha	103 ha	321,16 ha
Haricot	245ha	87ha	42ha	129ha	205,5 ha	30 ha	235,5 ha
Féverole		7ha	/	7ha	3 ha		3 ha
TOTAL		201ha	182ha	383ha	426,66 ha	133 ha	559,66 ha

- Evolution du nombre d'exploitations extérieures au GIEE utilisant la bineuse mise à disposition:

2013: 0, **2014:** 3 exploitations et en **2015:** 10 exploitations (jusque Péronne)

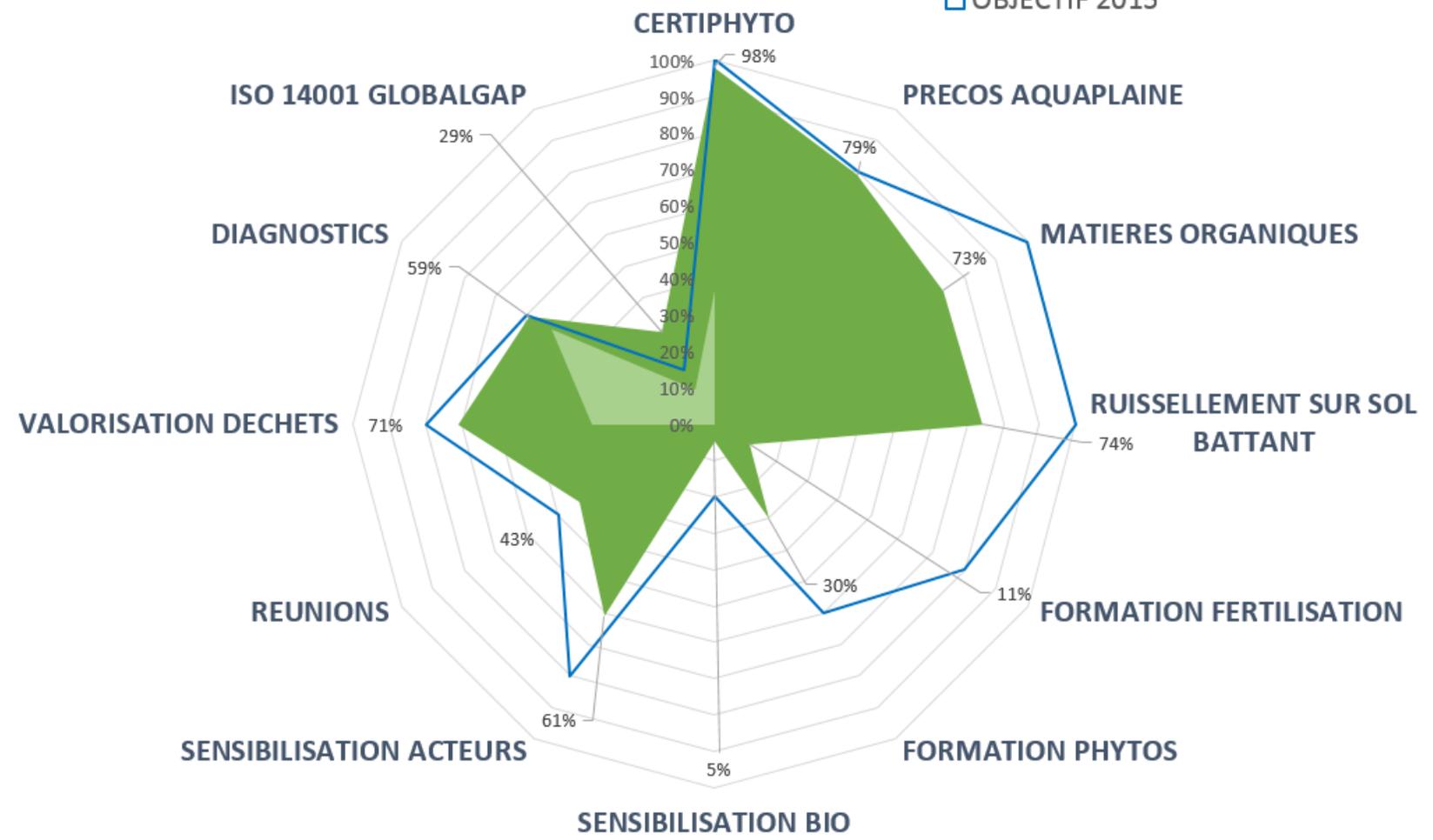
- En 2016, en plus du binage, formation sur le désherbage durable
Et parcelles de référence: parcelles où on utilise le maximum de leviers de la protection intégrée.





Communication, sensibilisation et formation

■ 2015
 ■ 2011
 □ OBJECTIF 2015



FONCIER



- Convention SIEP / SAFER signée le 10 juillet 2013 pour une durée de 3 ans : fin en juillet 2016.
- Vigifoncier (1 600 € / an)
- Rencontre en juillet 2015 avec le Président de la Safer : remise en cause de la convention et discussions autour du projet de mise en réserve, les négociations sont compliquées.

Vigifoncier
L'observatoire Safer pour une meilleure gestion foncière de votre territoire

Découvrir | Vente foncière | Observatoire

Notifications | Appels à candidatures | Avis de préemption | Rétrocessions | Mise d'emploi

Notifications | Dossiers | Fiche

Liste complète des notifications

Date	Commune	N° de dossier	
20-09-13	Beaufort-en-Santerre	80 13 1100 01	
20-06-13	Folles	80 13 0931 01	
09-04-13	Caix	80 13 0404 01	
19-02-13	Folles	80 13 0262 01	
11-02-13	Rosieres-en-Santerre	80 13 0228 01	
07-02-13	Caix	80 13 0208 01	
07-02-13	Wavillers	80 13 0209 01	

7 heures(s) Liste complète

© Safer Picardie - © IGN - DSD/SDC

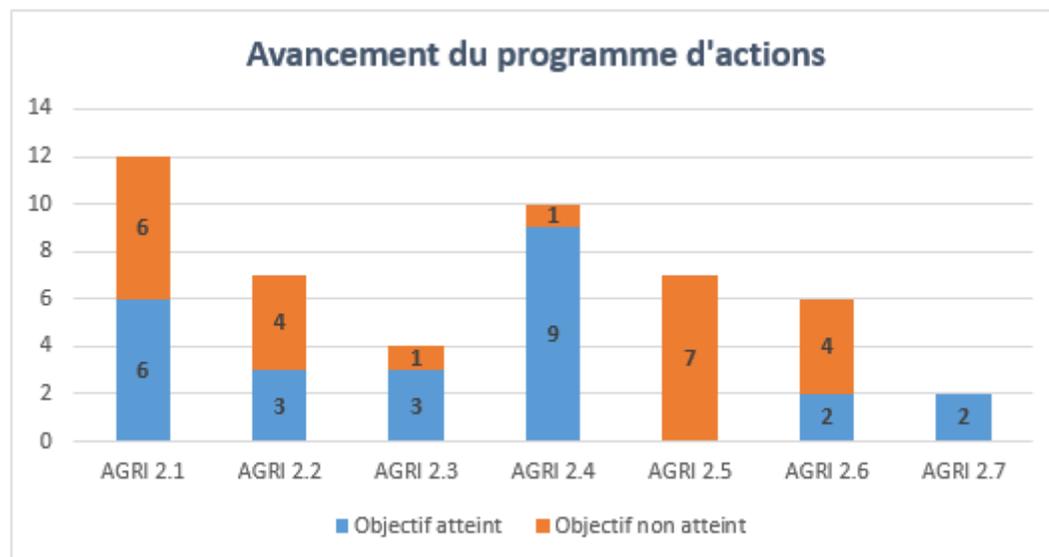
Centre des touches en bas

Safer
Préconisations techniques | Qu'est-ce que la Safer ? | Nous contacter | Mentions légales

SYNTHESE 2015



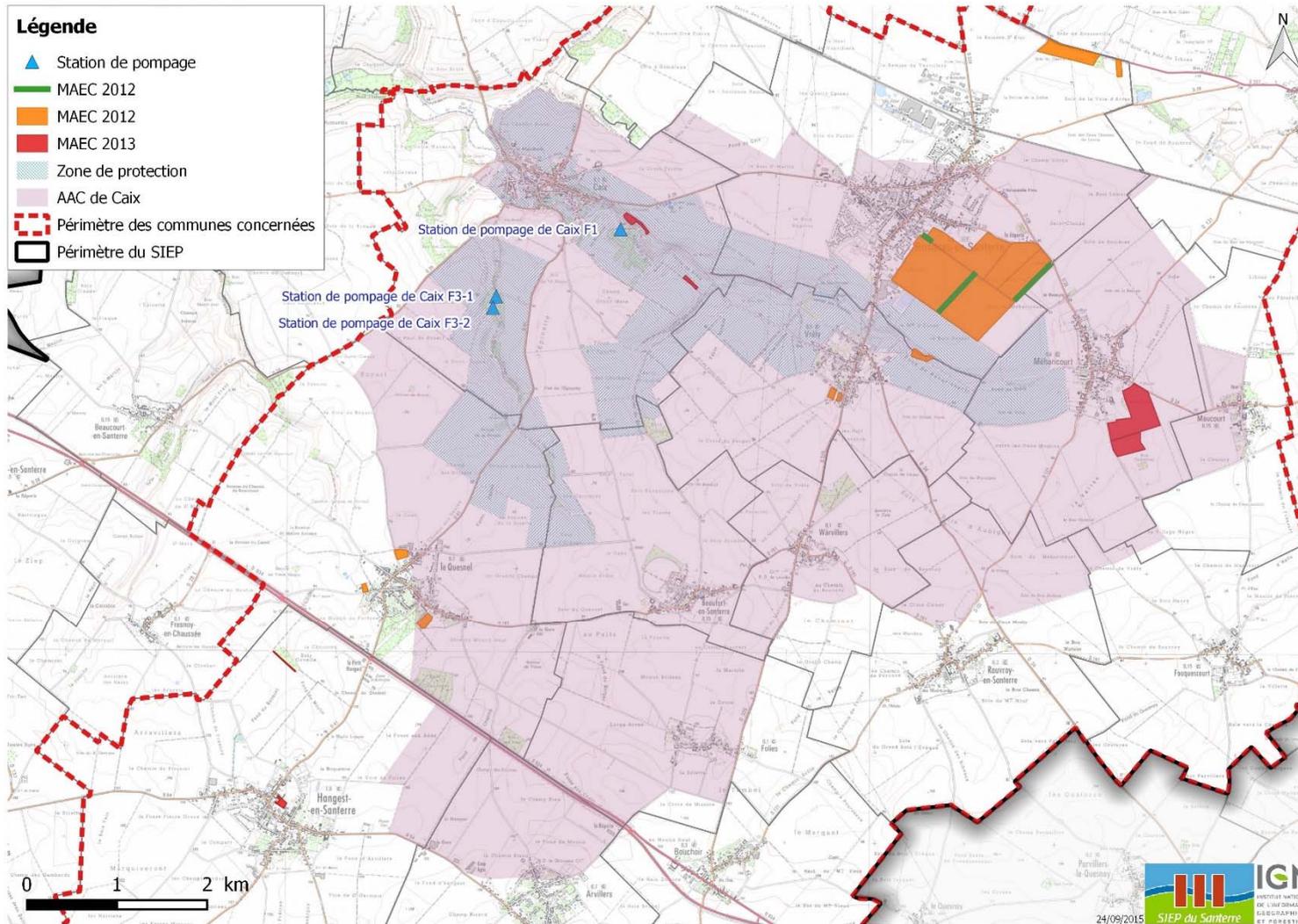
actions \ sous-actions	1	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2	5.1	5.2	6.1	6.2	7.1	7.2	8
AGRI 2.1	Δ		Δ	Δ		Δ	Δ					Δ		
AGRI 2.2		Δ	Δ					Δ		Δ				
AGRI 2.3				Δ										
AGRI 2.4											Δ			
AGRI 2.5	Δ	Δ		Δ		Δ		Δ		Δ		Δ		
AGRI 2.6	Δ	Δ		Δ			Δ							
AGRI 2.7														



**25 /48 (52%)
objectifs atteints
en 2015**

BILAN MESURES MAE

6 agriculteurs
10 mesures différentes
161 ha
1140 ML



MESURES MAEC 2016



- 1 mesure système grande culture adaptée aux zones à forte proportion de culture légumière ou industrielle
- 12 mesures réduction phyto
- 1 mesure entretien des haies
- 1 mesure création et entretien d'un couvert herbacé
- Montant estimé sur 5 ans : 314 824 €



Courrier + réunion
d'information en 2016



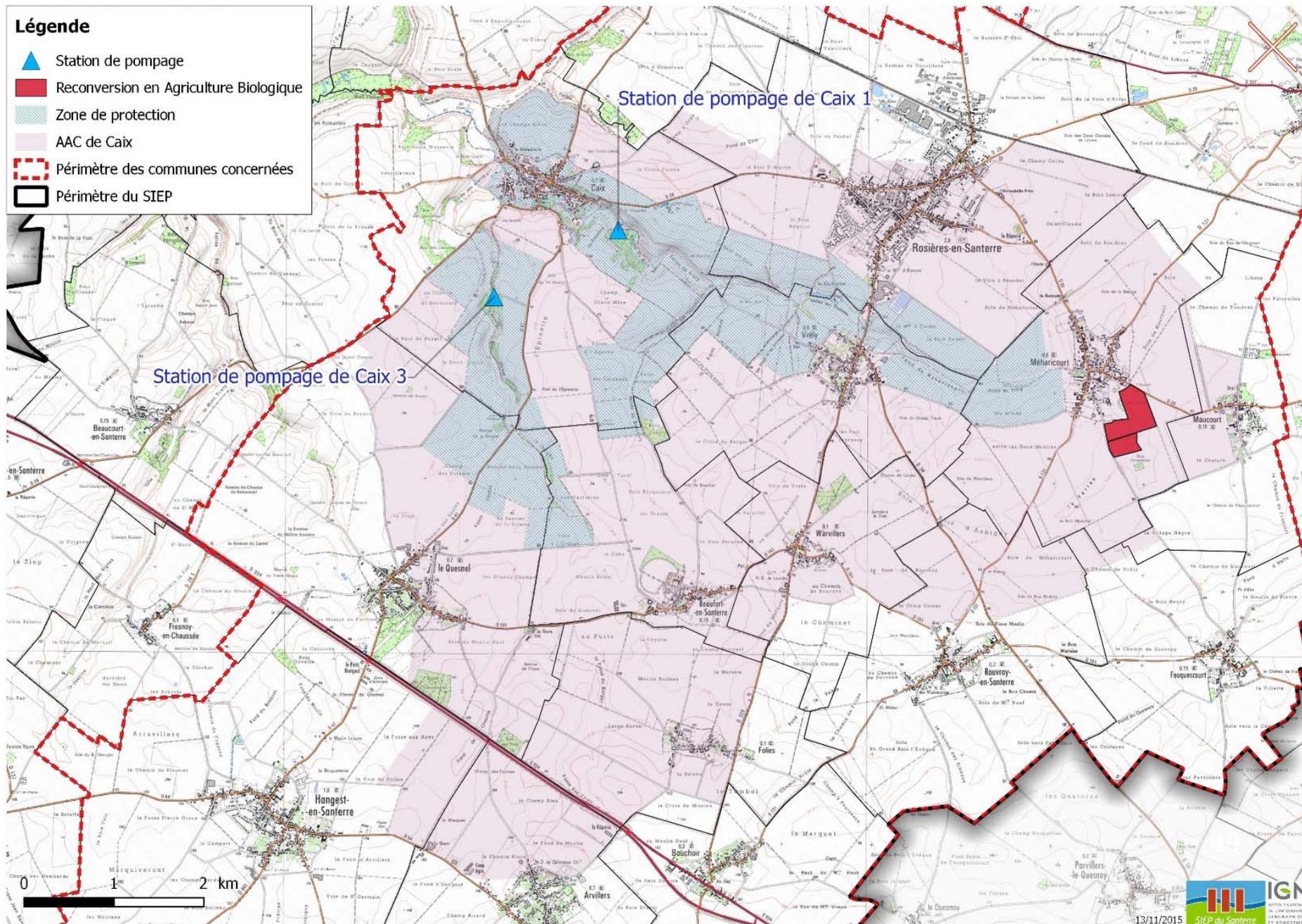
APPEL À PROJET EN AGRICULTURE BIO



- SIEP porteur du projet : 8 actions
- Diagnostics (3 actions) : depuis 2011 : **29 diagnostics** (18 dans les zones les plus sensibles).
- Journée porte ouverte en système légumier (pôle conversion) le 02 juin 2015 : 2 agriculteurs présents
- 6 opérateurs rencontrés : Sana Terra/Sitpa/Noriap/Santerleg/terre de France/Comyn distribution
- Communication : distribution de l'ABienvenue
- Coordination ABP, CA et SIEP
(manque : participation à une journée protection intégrée)
- **Projet 2016** : réponse à l'appel à projet sur 2016/2017 avec l'ABP et CA pour continuer la communication,

Légende

- ▲ Station de pompage
- Reconversion en Agriculture Biologique
- ▨ Zone de protection
- AAC de Caix
- ⬡ Périmètre des communes concernées
- ▭ Périmètre du SIEP



Station de pompage de Caix 1

Station de pompage de Caix 3

Rosières-en-Sancerre

Warvillers

Rouvroy-en-Sancerre

Hongest-en-Sancerre



- Marché public négocié à bons de commande avec GEONORD pour le suivi et l'accompagnement des 62 agriculteurs.
- Budget volet agricole en 2015 : 63 480 €
(participation financière en cours de l'AEAP de 69% soit 43 652 et 31% du SIEP soit 19 828 €)

Ordre du jour

- Rappel de l'étude de l'ORQUE de Caix
- Point études BRGM
- Bilan du plan d'actions agricole
- Bilan du plan d'actions non agricole
- perspectives à venir et conclusion



Suivi des indicateurs avec échéance à 5 ans

Milieux



Assainissement collectif et non collectif



Artisans / Industrie



Collectivités et Particuliers



Communication / Sensibilisation



THÉMATIQUE 1 : MILIEU



Thématique 1 : Milieu		MIL1.1	P1			
Assurer le suivi de la qualité des eaux souterraines sur le territoire.						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 3 ans	
Etablir une liste des ouvrages accessibles et complémentaires aux suivis déjà réalisés autour des anciennes décharges sur les communes de Caix et Lihons	1 réseau de suivi piézométrique effectif	Nombre de piézomètre de suivi	A	En cours	1 réseau de suivi piézométrique effectif	
Assurer un suivi des eaux souterraines sur 5 ans sur la base de deux campagnes par an minimum à proximité des décharges par le biais des forages agricoles.	10 campagnes	Nombres de campagne de mesure	A	0	8 campagnes	

Budget pour les analyses ORQUE : 6 500 € en 2015

DÉCHARGE DE CAIX



Piezos	Amont BSS00632X00 62/P4	Décharge BSS00632X01 07/P100	Aval BSS00632X00 62/P4
févr-96		76	
avr-03		68	
juin-05		75	
sept-06		76	
Aout 2007		70	
14-oct-08		74	
19-août-09		74	
14-sept-10		74	
15-mars-12		39	
21-juin-12	44	77	42
28-sept-12	40	68	40
20-févr-13	43	75	42
26-sept-13		75	41
27-mars-14	52	76	41
25-sept-14	54	79	44
19-mars-15	66	83	58
09-sept-15	58	71	49

Traces de solvants chlorés :

Trichloroéthylène,
1,1,1trichloroéthane
Tétrachloroéthylène, 1,1-
dichloroéthylène, 1,1,2-
trichloroéthène, Chloroforme

Traces de pesticides : Atrazine,
Déséthyl-atrazine, Lénacile, Oxadixyl
Bentazone, Glufosinate

Traces de métaux lourds : Nickel,
Cuivre, Zinc, Plomb

Evolution des nitrates autour de la décharges communale de CAIX



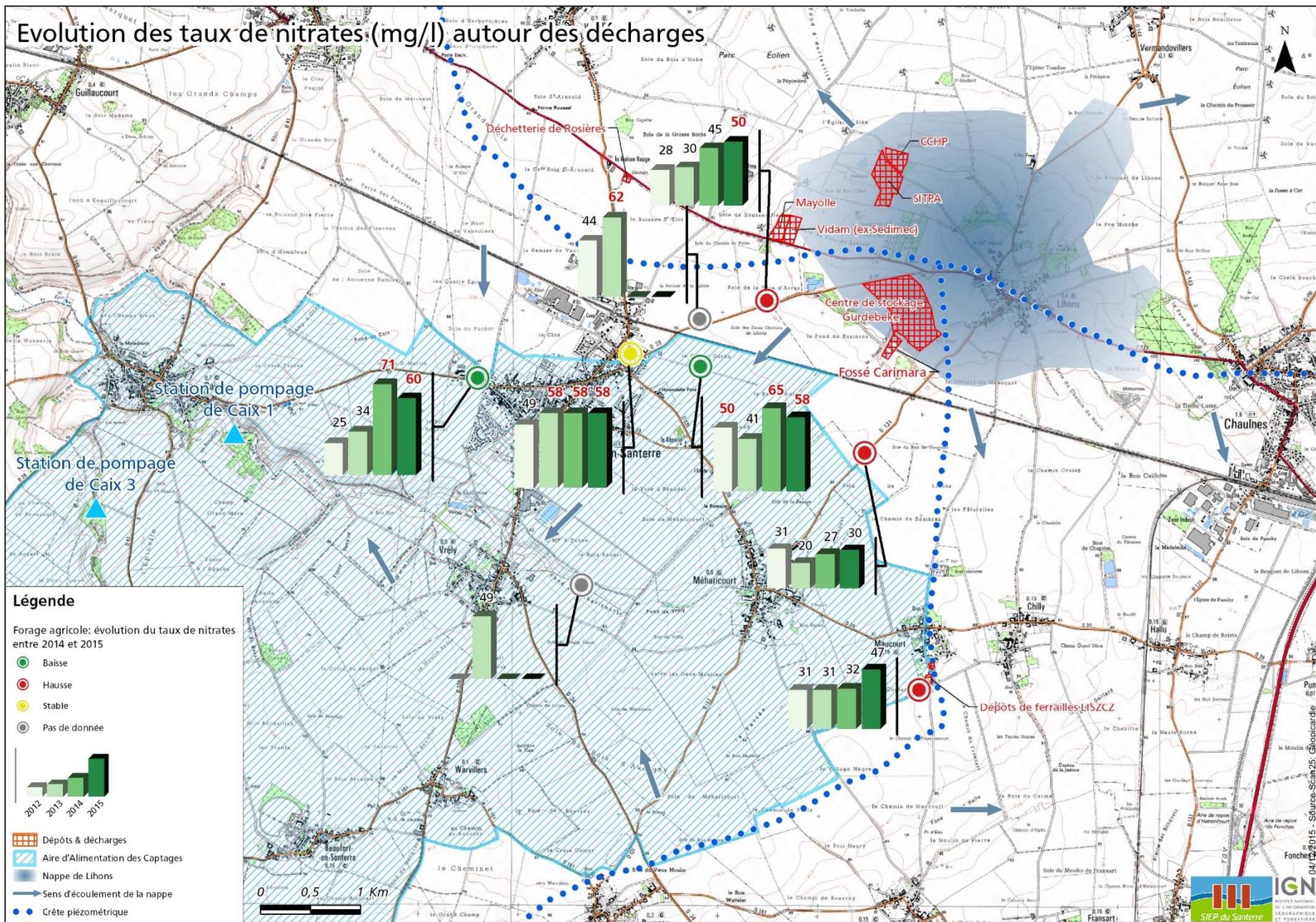
DÉCHARGES DE LIHONS



- Suivi des forages agricoles en 2012 (7), 2013 (8), 2014 (6) et 2015 (6).

- Avis d'un hydrogéologue en 2012 et 2013 :
 - Etude isotopique
 - Réalisation d'un forage (type Nitraeap pour voir le pic de Nitrate)
 - Analyse dans la fosse Carimara qui récolte les eaux de drainage agricole (concentration des nitrates)

Evolution des taux de nitrates (mg/l) autour des décharges



THÉMATIQUES 3 ET 4 : ASSAINISSEMENT



Thématique 3: Assainissement Collectif		AC3.1	P2			
Améliorer la gestion des eaux pluviales						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 3 ans	
Poursuivre le recensement des points de stockage des eaux pluviales pour chaque commune comprise dans l'aire d'alimentation des captages	Mise à jour de la base de données	Nombre de point de stockage identifié	A	20	Déterminés	
Réaliser une analyse des eaux stockées en chaque points de collecte des eaux pluviales (en priorité pour la commune de Méharicourt)	20 campagnes de mesures	Nombre de campagne de mesure	B	0	En cours de réflexion	

La communauté de communes du Santerre possède la compétence eaux pluviales

Discussions avec le technicien, a voir avec M. Mannens vice-Président à la voirie

Thématique 3: Assainissement Collectif		AC3.2	P2			
Diagnostic réseaux pour la commune de Rosières-en-Santerre						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 3 ans	
Cibler les linéaires du réseaux jamais inspectées par les gestionnaires d'assainissement	Définition des linéaires de réseaux jamais inspectés	Nombre de linéaire	A	0	4750 ml	
Réaliser le diagnostic réseaux des secteurs choisis	1	Diagnostic réseau réalisé	A	0	3260 ml	
Selon les conclusions du diagnostic, agir sur les tronçons de réseaux avec des rejets directs au milieu	A définir selon les conclusions du diagnostic	A définir selon les conclusions du diagnostic	B	0	800 ml	

Avancée en fonction des travaux de voirie

Remplacement de 100 boites de branchement 2015

Inspection visuel de l'ovoïde à Rosières-en-Santerre : 2600ml en 2016

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



- AAC : classée en **zone à enjeu sanitaire**
- Visite de M, Flajolet le 12 juin 2015 : Président du comité de bassin
- Majoration de 5 % de financement dans l'AAC
➔ 50 %



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



- CCS : contrôle de bon fonctionnement fini dans l'AAC
- CCALM : contrôle de bon fonctionnement en 2016 (prévu en 2015)

446 installations ANC dans l'AAC

Le Quesnel : zonage collectif (170 installations concernées), reste 276 installations

201 installations visitées pour la CCS : 20% conformité

193 installations visités pour la CCALM : 45% de conformité

Type de conformité	Installation située hors Aire d'Alimentation des Captages de Caix			Installation située dans l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix Risque environnemental		
	Délai de réalisation de travaux	Délai entre visites de bon fonctionnement	Eligible subvention AEAP	Délai de réalisation de travaux	Délai entre visites de bon fonctionnement	Eligible subvention AEAP
Installation conforme	Sans objet	10 ans	Non éligible	Sans objet	10 ans	Sans objet
Installation qui ne présente pas de gros défauts (possède un prétraitement et un traitement)	Dans les meilleurs délais	10 ans	Non éligible	Dans les meilleurs délais	5 ans	Non éligible
Installation possédant un prétraitement et un traitement mais sous dimensionnée	Dans les meilleurs délais	10 ans	Non éligible	4 ans (lorsque le sous dimensionnement est manifeste)	Tous les ans à l'issue des 4 ans (jusqu'à la suppression du défaut principal constaté)	Eligible
Installation qui ne possède pas de traitement (puits...)	Dans les meilleurs délais	10 ans	Non éligible	4 ans	Tous les ans à l'issue des 4 ans (jusqu'à la suppression du défaut principal constaté)	Eligible
Risque sanitaire (rejet domaine public), défaut de structure, sécurité des personnes	4 ans	Tous les ans à l'issue des 4 ans (jusqu'à la suppression du défaut principal constaté)	Eligible	4 ans	Tous les ans à l'issue des 4 ans (jusqu'à la suppression du défaut principal constaté)	Eligible

- Courriers ANC diagnostics de bon fonctionnement + relance avec A/R
- Après les 4 ans réglementaire dans l'AAC



Mise en place d'une redevance de 100€ par an

Thématique 4 Assainissement Non Collectif		ANC4.1	
Mener une étude à la parcelle pour chaque installation avec un puits d'infiltration , pour les rejets directs au domaine public et pour les installations non conformes et au volontariat			
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Suivi 3 ans
Sensibilisation et échanges avec les gestionnaires de l'Assainissement Non Collectif	2	Prise de compétence travaux des 2 communautés de communes	0
Mener une étude à la parcelle pour chaque installation avec un puits d'infiltration , pour les rejets directs au domaine public, pour les installations non conformes (157 études à la parcelle à réaliser)	Ensemble des études à la parcelle réalisées d'ici fin 2013	Nombre d'étude à la parcelle réalisé	0
Remettre en conformité les 6 rejets en domaine public sur les communes de Beaufort-en-Santerre, Warvillers, Maucourt et Le Quesnel 18 + (25 Le Quesnel)	Rapport du bon fonctionnement	4 ans 2018	1
Remettre en conformité les 56 puits sans prétraitement sur les communes de Folies, Beaufort-en-Santerre, Warvillers, Maucourt, Arvillers et Le Quesnel 60 puits (32 Le Quesnel)	Rapport du bon fonctionnement	4 ans 2018	3

Thématique 4 : Assainissement Non Collectif		ANC4.2	P1			
Interdire les puits d'infiltration comme mode d'évacuation des eaux usées traité à la parcelle						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 3 ans	
Interdire les puits d'infiltration dans l'aire d'alimentation des captages	1	Mise en place d'un arrêté préfectoral	A	0	0	
Sensibilisation des particuliers	5 actions de sensibilisation	nombre d'action de sensibilisation	A	Non connu	1	
Informers les agences immobilières et les notaires sur les enjeux du contrôle de l'ANC et l'obligation de contrôle lors des ventes.	5 réunions sur 5 ans	nombre de réunion	B	0	Sensibilisés	
Sensibiliser et former les vidangeurs et les installateurs.	5 réunions sur 5 ans	nombre de réunion	B	0	CCS installateurs	

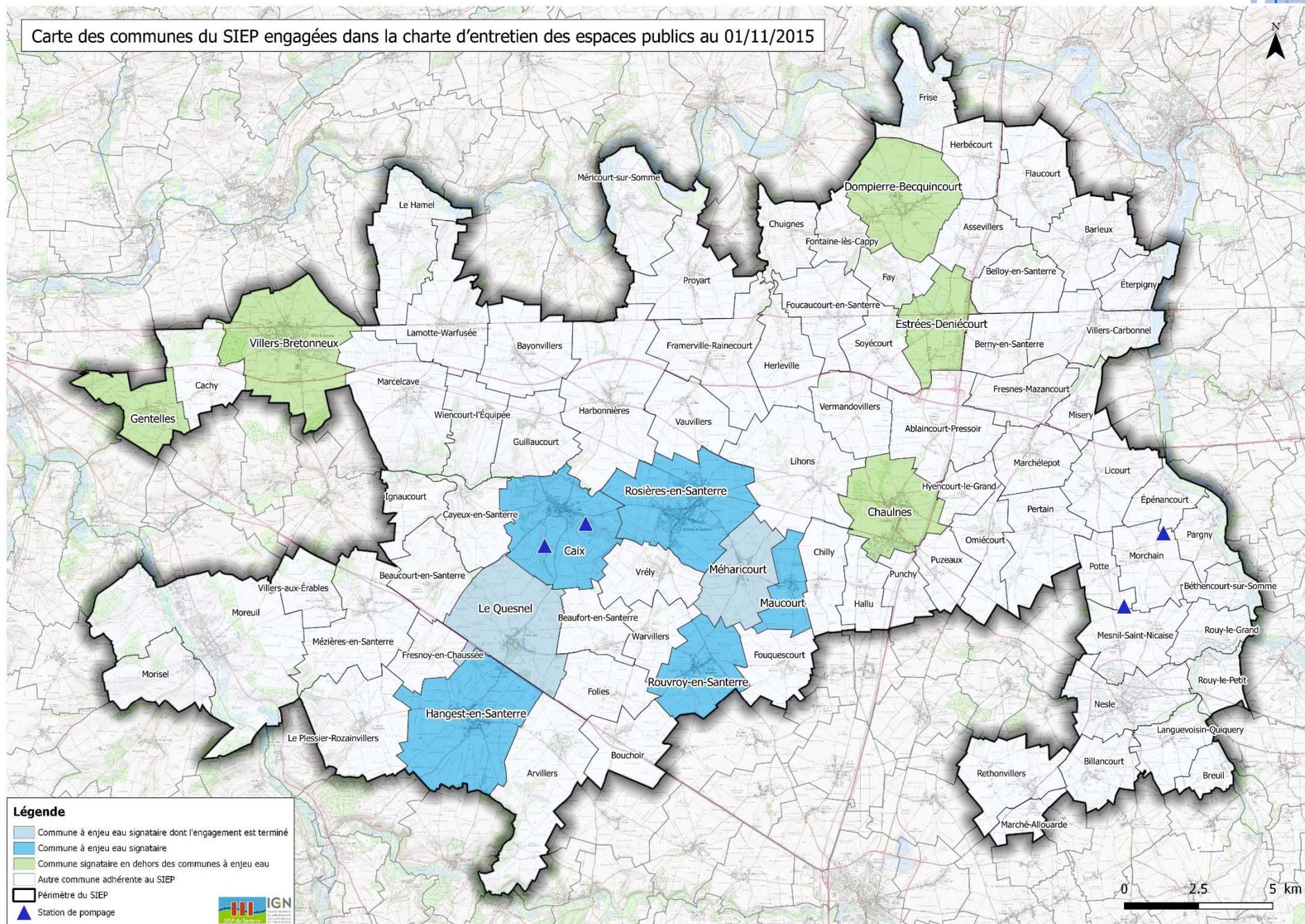
Thématique 4 : Assainissement Non Collectif		ANC4.3	P2			
Améliorer la connaissance du parc d'installation d'assainissement non collectif						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 3 ans	
Reporter par communes de l'aires d'alimentation des captages les résultats de diagnostic des installations et les contraintes relatives à la zone d'implantation	5	Nombre de mise à jour des supports cartographiques	A	0	3	
Transmettre les informations cartographiées et chiffrées par commune de la synthèse Assainissement Non Collectif à l'Agence de l'eau pour leur permettre d'émettre un avis sur l'adéquation du zonage en place avec les contraintes territoriales de la commune	5	Nombre de documents transmis à l'Agence de l'eau	B	0	3	

Thématique 4 : Assainissement Non Collectif		ANC4.4	P2			
Homogénéiser l'action des SPANC sur le territoire d'étude						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 3 ans	
Etablir un Groupe de travail technique entre les deux Communautés de Communes et l'Agence de l'Eau	1	Groupe de travail établi	A	0	1	
Uniformiser les grilles d'évaluation pour les contrôles ANC	1	Grille d'évaluation commune	A	0	transmission des données	
Etablir un programme de sensibilisation des SPANC pour leurs actions de communication auprès des particuliers, notaires et vidangeurs	1	Programme de sensibilisation mis en place	B	0	1	
Participation des deux SPANC aux journées annuelles organisées par le Conseil Général de la Somme	2 participations par an	Nombre de participation	B	0	1 par an	

THÉMATIQUE 5 : PHYTOSANITAIRE NON AGRICOLE

Communes de l'AAC	Date	Niveau	Diagnostic des pratiques	Plan de désherbage	Achat de matériels alternatifs
SIEP du Santerre	19 avril 2010	3	Oui	Oui	Broyeur Désherbeur thermique
Le Quesnel	26 mars 2012	3	Oui	Oui	(projet d'un matériel broyeur avant fin signature)
Méharicourt	14 mai 2012	3	Oui	Oui	Balayeuse/arracheuse Broyeur
Rouvroy-en-Santerre	20 avril 2013	3	Oui	Oui	Balayeuse/arracheuse Désherbeur thermique UV
Hangest -en-Santerre	14 mai 2013	3	Oui	Oui	Broyeur Projet : balayeuse/arracheuse
Rosières-en-Santerre	5 juin 2013	3	Oui	Oui	Broyeur
Caix	9 décembre 2013	3	Oui	Oui	Béton poreux cimetière Balayeuse/arracheuse
Maucourt	16 octobre 2014	3	En cours 2016	En cours 2016	(prestataire)
Chaulnes	4 novembre 2013	3	Oui	Oui	Projet : balayeuse/arracheuse et/ou broyeur
Estrées Deniecourt	2 septembre 2014	3	Oui	En cours	Broyeur
Gentelles	24 Février 2014	4	Non (prévu 2016)	Non (prévu 2016)	Projet : desherbeur de chemin
Villers Bretonneux	09 avril 2015	3	Non	Non	Projet : balayeuse
Dompierre Becquincourt	04 novembre 2015	3	Non	Non	

Carte des communes du SIEP engagées dans la charte d'entretien des espaces publics au 01/11/2015



Légende

- Commune à enjeu eau signataire dont l'engagement est terminé
- Commune à enjeu eau signataire
- Commune signataire en dehors des communes à enjeu eau
- Autre commune adhérente au SIEP
- Périmètre du SIEP
- Station de pompage

IGN

0 2.5 5 km

Thématique 5: Phytosanitaire Non agricole		PNA 5.1	P1			
Inciter les collectivités à tendre vers le zéro phyto						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 3 ans	
Réaliser une enquête auprès des communes pour comprendre la raison de leur non d'adhésion à la charte et mettre en avant les difficultés qu'elles rencontrent	16 enquêtes réalisées	Nombres d'enquêtes réalisées	A	Non connu	16	
Convaincre les communautés de communes de s'engager pour la charte d'entretien des espaces verts	2 réunions	nombre de réunion	A	0	2 (12 communes signataires)	
Mettre en place des réunions d'information pour rappeler l'obligation réglementaire des communes et proposer la mise en place de méthodes alternatives.	5 réunions d'information	Nombre de réunion d'information	B	0	2 + suivi individuel	
Réaliser des journées de démonstration de matériels alternatifs et sensibiliser les communes à un achat groupé.	5 journées de démonstration	Nombre de journée de démonstration	B	Non connu	4	
Transmettre un cahier des charge type aux communes pour les contrats avec des paysagistes	3 au minimum	Nombre de cahier des charges transmis	B	0	0	

Thématique 5: Phytosanitaire Non agricole		PNA 5.2	P2			
Accompagner les gestionnaires d'infrastructures sur le territoire						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 3 ans	
Réaliser des campagnes de suivi des molécules utilisées par la SNCF	5 campagnes de suivi réalisés	Nombre de campagne de suivi réalisée	A	1	4	
Appuyer les pratiques exemplaires sur le territoire (exemple: le Conseil Général, la commune de Méharicourt, la commune de le Quesnel,...)	2 échanges	Nombre d'échange avec le Conseil Général de la Somme	B	2 Groupes de travail	3	

Thématique 5: Phytosanitaire Non agricole		PNA 5.3	P1			
Sensibiliser particuliers et jardiniers amateurs aux méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires.						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 3 ans	
Sensibiliser les fournisseurs de produits phytosanitaires tels que les jardinerie.	2	Nombre d'échange avec les fournisseurs de produits phytosanitaires	A	0	1	
Organiser des réunions publiques envers les particuliers en insistant sur la nocivité des produits utilisés et appuyer les pratiques exemplaires sur le territoire	5 réunions publiques	Nombre de réunion publique	A	0	1	

Jardinerie : charte en 2015, en attente des échanges entre la FREDON et les jardinerie.



- Démonstration de matériel alternatif le 2 juin 2015 à Caix (et en septembre à Crépy-en-Valois)



- Démonstration à Caix en novembre (demande des communes) + autres démo dans la région

THÉMATIQUE 6 : ARTISANS



- Convention SIEP/CMA/ Communautés de communes
- Réunion d'information le 20 avril 2015 : 6 artisans présents sur 161 invités
- 9 visites/contacts en 2015 : 27 artisans visités
- Financement d'un artisan à Méharicourt en 2013 : déconnexion des eaux pluviales, fosse de lavage et dalle étanche. Coût 29 527€ (60% AEAP 17 716€ +1 500€ CCS)
- Hiérarchisation des artisans pour prioriser les visites

THÉMATIQUE 6 : INDUSTRIES



Echanges avec la DREAL pour
l'inspection des sites présents dans
l'AAC

- Inspection sur le site de Darkiewicz : reportée en 2016
- SMO : inspection reportée en 2016 si possible.
- L'affaire Liszcz : actions en 2016.
- SITPA : inspection en 2015. Pas de problématique particulière.
- Ferinox : attente de la synthèse des analyses. Arrêté préfectoral complémentaire sera proposé pour modifier les modalités de suivi.

THÉMATIQUE 6 : ARTISANS



Thématique 6: Artisans/ Industries		ART6.1	P1			
Limiter et surveiller l'impact des rejets des PME et artisans						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 3 ans	
Mettre en place des réunions d'information auprès des professions artisanales	2 réunions d'information	Nombre de réunion d'information	A	0	1	
Etablir des rencontres personnalisées des artisans volontaires pour établir un diagnostic de leur rejets et déchets dangereux pour l'eau.	30	Nombre de diagnostic réalisé	A	Non connu	27	
Régulariser les établissements	En fonction des diagnostics	Nombre d'autorisation de rejet signée Nombre de mise au norme	B	0	1	
Etablir un partenariat avec les DREAL pour l'inspection et la surveillance de certains sites présents dans l'AAC (DARKIEWICZ, FERRINOX, SITPA et SMO)	5	Nombre de réunion avec la DREAL	A	0	3	

THÉMATIQUE 7 : COMMUNICATION

Le paillage

Le paillage consiste à couvrir le sol nu de déchets végétaux afin de le protéger et de nourrir les plantes. En effet, en se décomposant, ce paillis se change en humus et en sels minéraux qui enrichissent le terre. De plus, cela évite la pousse des herbes non désirées dans vos parterres et vous permettra d'utiliser vos déchets végétaux au jardin.



Le saviez-vous ?

Pour éliminer les mauvaises herbes, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des produits chimiques. En effet, le sel, le bicarbonate de soude, le vinaigre et l'eau bouillante (des pommes de terre par exemple) sont d'excellents désherbants naturels.

- Désherbage au vinaigre :
- 1 L d'eau
 - 25 cuillères à soupe de vinaigre blanc
 - 2 cuillères à soupe de sel
- Désherbage au bicarbonate de soude :
- 4 L d'eau
 - 2 cuillères à soupe de bicarbonate

Pour entretenir la pelouse

Évitez de tondre à ras. Vous favoriserez la pelouse et étoufferez les mousses et les trèfles : pour cela, le hauteur idéale de tonte est 7 cm. Les scarificateurs et éraulseurs sont aussi de bons moyens de lutte.

SITE INTERNET,
PLAQUETTES,
PANNEAUX,
PRESSE

18 SANTERRE

CAIX

Sensibiliser pour préserver l'eau

Après les artisans, c'est au tour des agriculteurs d'être sensibilisés à la préservation de l'eau. Des mesures ont été indiquées aux agriculteurs présents à Caix.

Depuis 2012, le Syndicat intercommunal d'eau potable du Santerre (SIEP) s'adresse aux agriculteurs qui cultivent les terres des 16 communes dépendantes de l'aire d'alimentation du captage de Caix. Pour ce faire, des Mesures agro-environnementales climatologiques (MAECC) sont prises. Ces nouvelles mesures d'aldes agricoles doivent présenter à 25 expositions agricoles, mardi 28 avril à Caix. Marine Josse, chargée du projet de l'Orque au SIEP ainsi qu'Annie Alabat de la Chambre d'agriculture de la Somme, ont présenté les mesures MAECC. Ces mesures engagent l'agriculteur sur cinq ans. L'Association Agricole Biologique de Picardie a, quant à elle, présenté les mesures relatives pour la conception et la réalisation en agriculture biologique.



C'est un bon réflexe. Des mesures sont prises en plus pour que chacun puisse partager à sa préservation et sa qualité.

Où se renseigner ?

Pour plus d'informations, il faut se tourner vers le SIEP du Santerre, en demandant Marine Josse, la chargée du projet de préservation de la qualité de l'eau pour le SIEP au 03 22 45 11 00, l'Agence d'Action de l'Orque au 03 22 45 11 00 ou le 03 22 45 11 00.

Le SIEP a également à sa recherche sur l'origine de l'eau sur le captage de Caix. L'augmentation des intrants et l'apparition de diverses pollutions dans les analyses d'eau ont conduit au lancement d'une Orque sur les captages de Caix. En réduisant l'utilisation et les rejets polluants, la santé des habitants et l'eau sont préservées. « Il faut éliminer 1 000 capotages pratiqués depuis 2000. Ces capotages doivent être l'objet d'un programme d'entretien ou de préservation de la qualité des eaux », explique le SIEP aux agriculteurs. L'Orque est essentielle. Cette opération concerne les 83 communes dont le SIEP couvre quotidiennement les besoins en eau potable. Il s'agit d'assurer la qualité de cette eau dans son parcours, grâce à un simple traitement par ozonation qui limite le développement bactérien dans les réservoirs et les canalisations. Il faut rester vigilant. C'est un peu le message passé lors de ces réunions du SIEP.



La commune de CAIX s'est engagée à réduire de 50% l'usage des produits phytosanitaires dans les zones les plus vulnérables grâce à la charte d'entretien des espaces publics.



L'abus de pesticides est dangereux pour tous les habitants de votre jardin.

Votre façon d'agir avec la commune :

- 1) Soutenir vos élus dans la démarche de réduction des produits phytosanitaires
- 2) Désherber manuellement votre devanture et votre jardin

Rappel : La loi de transition énergétique interdit dès le 1^{er} janvier 2017 l'application de produit phyto dans les espaces verts et la voirie et dès le 1^{er} janvier 2019 la vente pour les particuliers.

Le SIEP du Santerre satisfait quotidiennement les besoins en eau potable de 83 communes grâce à la nappe de la craie. L'eau est de qualité satisfaisante mais très vulnérable. L'augmentation des nitrates et l'apparition de diverses « pollutions » dans les analyses d'eau ont conduit au lancement de l'ORQUE sur les captages de CAIX.

La CCS et la CCALM sont compétentes pour la gestion et/ou le contrôle de l'assainissement collectif et non collectif.

Les communes en Assainissement collectif de l'AAC sont : Caix, Résières-Santerre, Harbonnières, Méhancourt, Vrély, Lihons et prochainement Le Quesnel.

Les communes en Assainissement Non Collectif de l'AAC sont : Maucourt, Bauchoir, Roumy-en-Santerre, Fouquessourt, Warvillers, Folies, Bouafort-en-Santerre, Arvillers et Margest-en-Santerre.

Les visites

Suite à la démarche engagée par les partenaires, une priorisation des activités a été établie, considérant les impacts potentiels de leurs rejets. Aussi, les établissements professionnels sensibles feront l'objet de visites de diagnostic afin de :

- Caractériser les activités associées ainsi que les effluents générés et raccordés au réseau collectif ou traités en assainissement individuel ;
 - Prévenir les pratiques à risque, définir les prescriptions spécifiques avant rejet des eaux usées ;
 - Solliciter les financements en cas d'investissement.
- Vous pourrez être contacté par la CMA ou le gestionnaire d'assainissement (CCS et/ou CCALM).

Les 4 bonnes raisons pour vous, professionnels, d'adhérer à la démarche...

- 1) Respecter les réglementations "EAU" et DECHETS*
- 2) Bénéficier de conseils et d'un accompagnement technique
- 3) Bénéficier de subvention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie allant jusqu'à 60% du montant éligible
- 4) Valoriser l'image de votre entreprise

Exemples d'activités et de prescriptions spécifiques



La CMA a pour missions de :

- Promouvoir et défendre les intérêts de l'Artisanat ;
- Simplifier les démarches administratives des artisans ;
- Accompagner les artisans dans leur développement ;
- Former les chefs d'entreprise, leur conjoints et salariés...

La réglementation

L'établissement est responsable de ses rejets d'eaux usées non domestiques tant sur le plan de la qualité que de la quantité. Il est également responsable des nuisances induites par les polluants rejetés et ayant des conséquences graves sur le personnel et les équipements d'assainissement.



L'établissement doit veiller à assurer un prétraitement adapté à la nature des rejets (séparateur à graisses, séparateur à hydrocarbures...) afin d'obtenir des effluents conformes aux limites de rejets admissibles dans les réseaux d'assainissement (Article L1331-10 du code de la santé publique).

L'établissement doit se mettre aux normes, gérer le stockage et l'évacuation de ses déchets (Article L641-2 du code de l'environnement). Dans le cas d'un assainissement autonome, il doit entretenir régulièrement son installation.

INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES

- 2015 : interventions Mézières-en-Santerre et Caix
- 2015/2016 : 2 interventions Prévues (Caix et Rosières)

Les captages d'eau potable de Caix ont été déclarés « prioritaires » par le Grenelle de l'Environnement. Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre a engagé sur ce territoire avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Conseil général de la Somme, une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE). Cette opération a pour objectif de limiter les pollutions diffuses sur l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC).

Toutes les communes du SIEP peuvent bénéficier d'interventions. Les communes de l'AAC sont prioritaires selon la demande :

Arvillers • Beaufort-en-Santerre • Bouchoir • Caix • Hangest-en-Santerre • Harbonnières • Folies-Fouquescourt • Le Quesnel • Lihons • Maucourt • Méharicourt • Rouvrois-en-Santerre • Rosières-en-Santerre • Vrély • Warvillers.

Des activités de la maternelle au primaire...

- ◆ **Le cycle de l'eau naturel et anthropique**
Animation autour d'une maquette. Les enfants peuvent faire tomber la pluie et observer les « chemins » de l'eau.
Ils peuvent également mettre des « produits » dans les champs et observer ce qui se passe.
- ◆ **La craie magique**
L'eau disparaît quand on la fait couler sur la craie. On observe la capacité de rétention du sol.
- ◆ **Où y a-t-il de l'eau ?**
Les enfants collent une goutte d'eau là où ils pensent qu'il y a de l'eau.
- ◆ **Le gaspillage**
Comparaison par image des actions qui économisent ou gaspillent l'eau.
- ◆ **L'eau dans le monde**
Représentation des volumes d'eaux salées, douces et potables sur terre. Les enfants peuvent goûter pour comprendre ce qu'est une eau potable.
- ◆ **Le rôle épurateur du sol**
De l'eau sale s'écoule dans le sol...
- ◆ **Film ou histoire d'une goutte d'eau.**

D'autres activités peuvent être proposées.



THÉMATIQUE 7 : COMMUNICATION



Thématique 7: Communication		COM7.1	P2			
Communiquer sur les résultats du DTMP et favoriser leur prise en compte par chaque acteur.						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 3 ans	
Mise à jour du site internet du SIEP	1	Site internet mis à jour	A	0	1	
Assurer le suivi et les échanges autour de la prise en compte des résultats du DTMP	1	Nombre de réunion	B	0	1	
Élaborer des outils de vulgarisation à destination de chaque catégorie d'acteurs, expliquant les enjeux du territoire et comment en tenir compte dans leurs activités	3	Nombre d'échange par acteur (réunion, plaquette)	B	0	6	

THÉMATIQUE 7 : COMMUNICATION



Thématique 7: Communication		COM7.2	P2				
Intéresser les scolaires aux questions de l'eau.							
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an	Suivi 2 an	Suivi 3 ans
Participer aux projets scolaires de sensibilisation existants pour intégrer la problématique de l'eau sur le territoire.	1	Nombre d'intervention par an	A	2	1	3	2
Vulgariser les informations et les connaissances acquises sur chaque commune et les proposer aux structures scolaires.	A définir	Nombre d'outils de vulgarisation	B	0		Panneaux	Plaquettes Panneaux
Mise en place d'un partenariat avec le SMITOM	1	Partenariat effectif	B	En cours	0	0	0

Budget 2016 : 5000 € pour communication avec les factures

PERSPECTIVES 2016

- Conclusions des études BRGM
- Rendu des suivis individuels
- Article pour présenter les résultats du suivi aux agriculteurs
- Accompagnements des agriculteurs (essaie CIPAN, formations matière organique et leviers sur la protection intégrée,...)
- Continuer et suivre la mise en œuvre des actions (réunions techniques et groupes de travail pour les indicateurs)
- Début du projet autour de Potte et Morchain (?)

MERCI DE VOTRE ATTENTION



« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »